

Camille Mesnil
Sociologue
Études,
concertations

évaluations,

06.82.37.61.64
c.mesnil.socio@gmail.com



Camille Mesnil fait partie fait partie
de Coopaname Scop-SA à capital variable
- RCS Paris 448 762 526 - APE : 7022Z -
N° Intracom : FR49 448 762 526 3/7 rue
Albert Marquet 75020 Paris

- ◆ **L'emblème identitaire de Coopaname est « Faire société ». Mais qu'est-ce que cela veut dire au juste ? « Faire société, c'est respecter des règles communes mais c'est aussi s'accorder ensemble sur le sens accordé aux actions et aux comportements à partir d'une compréhension réciproque du sens que chacun y donne » (<http://philippe.zarifian.pagesperso-orange.fr/page52.htm>).**
- ◆ **C'est bien le problème de la perception des phénomènes analysés par les associations du Réseau Vivre Paris! : hyperalcoolisation, nuisances sonores, comportements antisociaux, démission de leurs responsabilités de la part des autorités institutionnellement chargées de réguler le « faire société » et le « vivre ensemble ».**

Étude de bilan
Concernant le dispositif des Pierrots
de la Nuit
réalisé pour la Ville de Paris

Juin 2015

Synthèse du bilan

Au regard de la conflictualité liée à l'usage de la temporalité nocturne, la Ville de Paris souhaite établir le bilan et formaliser un plan d'action et d'évaluation du dispositif des Pierrots de la Nuit. La première étape est dédiée à l'établissement d'un bilan à partir d'une étude documentaire et d'entretiens auprès d'une dizaine de représentants des parties prenantes concernées par la réduction des nuisances liées aux débits de boisson.

◆ Le cahier des charges de la mission de bilan est fortement contesté par le Réseau Vivre Paris ! La mission extérieure est restée enfermée dans une problématique biaisée sans apporter de valeur ajoutée à la définition du contexte institutionnel, alors qu'il s'agit de la clef pour fixer les objectifs et les résultats à atteindre.

◆ Le scandaleux conflit d'intérêts qui a présidé à la naissance de l'association qui gère les PDLN n'est évoqué nulle part dans le cahier des clauses techniques particulières (cf. <https://goo.gl/cMbMXu>). Le commanditaire fait donc comme si cette question ne se posait pas et ne devait pas être posée. La mission extérieure ne s'est pas donné les moyens d'aborder cet aspect essentiel du contexte.

◆ Ce n'est pas la seule dimension du cadrage du commanditaire dans lequel la mission extérieure est restée enfermée. En effet, ce cadrage évacue notamment toute possibilité de considérer que le dispositif à évaluer ne fait preuve ni d'efficacité (par rapport aux problèmes à résoudre) ni d'efficience (en termes de rapport coût efficacité). L'approche retenue par la mission extérieure est donc scientifiquement et méthodologiquement contestable.

◆ D'autre part, la méthodologie ne s'appuie pas sur des observations in situ, aux jours et aux heures pertinentes, au sein de territoires représentatifs des phénomènes en cause. Cette erreur supplémentaire a des conséquences directes sur les résultats de l'étude qui, dès lors, reste largement théorique.

◆ Par ailleurs, le corpus documentaire sur lequel s'appuie l'étude ne fait pratiquement aucune part aux nombreux documents fournis par le Réseau Vivre Paris ! Ceci alimente fortement le risque d'une vision partielle de l'évaluation.

◆ Quant au nombre des entretiens, limité à une dizaine de représentants des parties prenantes, il n'est manifestement pas à la hauteur de la diversité des acteurs en interaction et de l'hétérogénéité des situations qui posent problèmes. Un échantillon aussi réduit ne permet en aucune façon de saisir la complexité des jeux d'acteurs et des problématiques sociales à l'œuvre dans l'évaluation. Si la mission extérieure a accepté de se limiter dans ses moyens d'investigation, elle a également perdu l'opportunité de réaliser un travail méthodologiquement solide.

◆ Enfin, le thème de l'hyperalcoolisation n'est qu'allusivement introduit dans la problématique alors qu'il s'agit d'un problème majeur de santé publique, à la fois pour les habitants et pour les consommateurs. Dans le prolongement de cette

remarque, le rapport minimise totalement la réalité des « comportements antisociaux » qui sont pourtant LE problème à traiter. La Mairie de Paris continue à utiliser le terme de « fêtards » alors que les autorités britanniques désignent des « anti social behaviours » depuis bien longtemps déjà (cf. « Anti Social Behaviour Act 2003 : <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2003/38/contents>) .

Inscrit dans une large palette allant de l'approche réglementaire à l'approche participative, le dispositif relève des **approches pédagogiques**. En effet, il repose sur la **sensibilisation des chefs d'établissement, de leurs équipes** et de la clientèle aux pratiques respectueuses du cadre de vie des riverains. Il contribue également à la **résolution de conflits localisés entre riverains et établissements**.

◆ Une approche reposant sur des techniques et des outils de prévention est justifiée seulement si elle s'accompagne simultanément d'un strict rappel à l'ordre du cadre réglementaire ainsi que de la mise en œuvre effective de la panoplie de sanctions prévues au plan juridique. Sans sanctions, la prévention n'a pas de sens, sauf celui de confirmer que poser des limites n'est pas légitime. Or, sans limites, librement consenties parce que intellectuellement comprises, pas de « faire société »... (cf. le rappel de définition en première page).

◆ Avoir pour objectif de « sensibiliser » les professionnels revient à affirmer que les problèmes à traiter sont largement exagérés quand ils ne sont pas fictifs et que, par conséquent, les professionnels n'ont nullement besoin de recevoir la formation initiale correspondante pour se considérer comme professionnels. L'approche pédagogique proposée ici est donc résolument palliative.

◆ On ne comprend pas la nature des ressorts qui favoriseraient cette « contribution à la résolution de conflits localisés ». Dans les faits, rien n'est observé qui pourrait être scientifiquement documenté.

La réalisation du bilan a apporté plusieurs enseignements.

- La « **méditation de nuit** », dédiée à la sensibilisation de la clientèle, est l'activité la plus visible du dispositif mais aussi la plus polémique, **l'approche artistique** ne faisant pas l'objet d'un consensus : elle est décrite comme une accroche facilitant le travail des médiateurs ou une approche adaptée à un cadre de loisir mais aussi comme une méthode inadaptée aux enjeux, voire contreproductive en terme d'effet sur l'ambiance sonore.

◆ Le lapsus « méditation » (au lieu de médiation) traduit bien le registre des actions proposées par les PDLN. Des clowns qui incitent des alcoolisés à méditer : on voit bien la pertinence de la chose...

◆ Il est très surprenant de constater que le rapport de la mission extérieure ne souligne pas le rejet total et définitif de la notion de médiation par le Réseau Vivre Paris ! Les habitants n'ont rien à négocier avec quiconque au sujet de la qualité de leur cadre de vie. Il s'agit donc d'un point... non négociable...

◆ L'approche « artistique » est considérée par les associations du Réseau Vivre Paris ! comme une insulte à des « artistes » à qui l'on demanderait de se convertir

en auxiliaires de police confrontés à des comportements antisociaux. La fonction de l'art, et des artistes, n'entretient aucune relation avec le maintien de l'ordre ni avec la fourniture d'emplois intermittents à des personnes à la recherche de revenus.

◆ Les effets contreproductifs des « performances » des PDLN ont été largement documentés. Leurs performances sont le problème et non pas la solution.

• Une méconnaissance de la « médiation de jour », dédiée à la sensibilisation des chefs d'établissement et du rôle de l'AMUON dans la gestion des conflits (participation aux instances de dialogue local et à la gestion de conflits localisés). Le reporting sur ces activités est en effet peu développé.

◆ En effet, ni la méditation ni la médiation de jour ou de nuit n'ont fait l'objet de quelque reporting que ce soit. Dans ces conditions, l'évaluation de ces activités paraît pour le moins fragile. Les associations du Réseau Vivre Paris ! n'ont pas observé de participation des PDLN aux instances de dialogue local, ce qui contredit l'affirmation de la mission extérieure.

• La coordination avec les acteurs institutionnels (Préfecture, Mairies d'arrondissement et Commissariats) a fait l'objet d'améliorations appréciées (réunion quadripartite, médiateur référent) et d'une attente d'approfondissement quant aux retours et à la fréquence des réunions.

◆ Il est frappant de noter que les associations de riverains ne sont pas considérées comme des acteurs institutionnels. Cette méconnaissance est particulièrement surprenante de la part d'un cabinet qui se réclame du « faire société » (cf. le rappel de définition en première page).

• Le lien avec les riverains demeure fragile. Une meilleure intégration de cette partie prenante dans le dispositif est attendue que ce soit via le remaniement de la gouvernance de l'AMUON ou par la mise en place d'un dialogue au sein d'instances de dialogue existantes telles que les Conseils de quartier.

◆ Le lien avec les riverains n'est pas fragile. Il est rompu, définitivement. Le rapport de la mission extérieure est très allusif sur l'historique des relations. Les associations du Réseau Vivre Paris ! estiment avoir joué le jeu mais n'avoir en contrepartie rencontré qu'hostilité et tentatives d'intimidation. Dès lors, « l'attente » (par qui ?) d'une « meilleure intégration de cette partie prenante » ne tient absolument pas compte de la réalité des rapports sociaux réels. Le Réseau Vivre Paris ! a approché la gouvernance de l'AMUON au titre d'observateur et cette expérience a été jugée très négative. Il ne saurait être question de la renouveler. Par ailleurs, le conflit d'intérêts n'est toujours pas évoqué, y compris en ce qui concerne la gouvernance de l'institution, une omission qui paraît symptomatique du parti pris de l'auteur du rapport. Quant aux instances de dialogue local, faute d'une légitimité reconnue par les associations du Réseau

Vivre Paris ! on ne voit pas sur quelles bases elles pourraient fonctionner en ce qui concerne le rôle des PDLN.

De manière globale, plusieurs facteurs jouent sur la réception du dispositif.

- Le profil de la clientèle : les interventions sur des parcours fréquentés par une clientèle d'habitues sont perçues comme plus efficaces, à l'inverse des parcours caractérisés par un fort taux de renouvellement de la clientèle.

◆ Il s'agit d'une clef du problème. L'approche pédagogique n'est pas pertinente pour la clientèle de passage. Cependant, l'expérience nous enseigne que cette approche n'est pas plus appropriée pour une clientèle d'habitues...

- La fréquence des interventions : la répétition du message est décrite comme un gage de réception du message sur le long terme.

◆ On connaît l'astuce et la pertinence du raisonnement : *moins ça marche, plus il faut continuer...*

- La diversification des propositions artistiques : élément indispensable notamment auprès des clientèles d'habitues.

◆ Les problèmes à traiter demandent des compétences techniques, relationnelles, organisationnelles, qui ne relèvent en aucun cas du registre artistique. La dimension du divertissement n'est pas non plus un bon levier. Cautionnant ce type de propositions, il est manifeste que les autorités en charge du respect de la loi et de la réglementation n'osent pas assumer leur mission et leur pouvoir de sanctionner. Ce renoncement est particulièrement désastreux lorsqu'il s'agit de soutenir le « faire société ».

- Les horaires des parcours : les créneaux tardifs pénalisent le déroulement des interventions notamment dans des quartiers rencontrant des phénomènes d'insécurité objective et/ou subjective.

◆ Ici aussi, le raisonnement laisse pantois. Aux heures où cela est plus encore nécessaire, le dispositif n'est pas adapté dans les quartiers victimes de « comportements anti sociaux ». Autrement dit, les PDLN sont utiles là où on n'en a pas besoin...

- L'implication des parties prenantes : la coordination avec les Mairies d'arrondissement apparaît comme un gage d'intégration du dispositif.

◆ Pour des raisons qui font douter de la partialité de la mission extérieure, le rapport d'étude exclut une conclusion qui n'est même pas examinée à titre d'hypothèse : certaines des parties prenantes clefs, à savoir les associations du Réseau Vivre Paris !, ne souhaitent absolument pas s'impliquer dans un dispositif qu'elles considèrent aussi inefficace qu'inefficace.

- Au regard de ces enseignements, le plan d'action et d'évaluation visera à améliorer la procédure de définition des quartiers d'intervention, à diversifier les formats de sensibilisation, à améliorer le reporting sur l'ensemble des activités de l'AMUON

et à intégrer l'ensemble des parties prenantes dans une démarche d'évaluation continue.

◆ **Les enseignements du rapport ? Quels enseignements ? « Pas de solutions partagées sans diagnostic partagé » :** cette préconisation élémentaire à la conduite de tout changement n'est pas prise en compte dans une étude qui se contente de suggérer divers aménagements en aucun cas à la hauteur des problèmes à traiter et à résoudre. En quoi les PDLN agissent-ils sur l'hyperalcoolisation, les nuisances sonores, les comportements antisociaux, l'absence de professionnalisme de nombreux exploitants qui ne se reconnaissent pas dans des organisations corporatives sérieuses ? Ces questions restent entières. En revanche, si les autorités publiques locales (Mairie, Préfecture de Police) expriment leur intention de continuer à s'appuyer sur ce dispositif inapproprié, c'est bien qu'elles reculent devant la volonté politique nécessaire pour affronter des phénomènes qui détruisent radicalement le « faire société » à Paris.

Sommaire

<i>Synthèse du bilan</i>	3
<i>Sommaire</i>	8
I. Une étude exploratoire pour alimenter l'évolution des Pierrots	10
A. Les politiques publiques de la nuit, un objet en construction	10
B. Croiser les regards pour prendre en compte les points de vue des parties prenantes	11
B. Des scénarii élaborés en fonction du système d'acteurs	13
II. Les Pierrots de la Nuit, un dispositif spécifique au sein d'un « arsenal » d'outils diversifiés de gestion de la vie nocturne	14
A. 4 registres de gestion de la vie nocturne	14
1) Le registre réglementaire	15
2) La pédagogie	16
3) La consultation	18
4) La co-décision	18
B. La gestion de la vie nocturne parisienne	20
1) La mobilisation de l'ensemble des registres de la gestion de la vie nocturne	20
2) Une variété de configurations à l'échelle locale	22
C. Les Pierrots, un mode de médiation caractéristique à plusieurs titres	23
1) La touche artistique	23
2) Un statut à part	25
3) Une intervention à différentes échelles	25
4) Une difficulté à évaluer l'impact	26
III. La diversité des attentes des parties prenantes	27
A. Un dispositif complémentaire inséré dans un « arsenal » d'outils pour les acteurs institutionnels	28
1) La Préfecture de Police en attente de retour de terrain plus régulier	28
2) Les élus	30
B. Une opposition entre les établissements et les riverains mobilisés	32
1) Les établissements questionnant le périmètre de leur responsabilité	33
2) Des riverains mobilisés en attente de résultats concrets	36
D. L'AMUON, une interface délicate	39
E. Les noctambules, un groupe atomisé	40
IV. Un bilan faisant l'objet d'appréciations variables	42
A. Des ressources financières et humaines mises en question	42
B. Une identification du dispositif à l'aspect artistique masquant les autres activités	43
1) La sensibilisation de la clientèle (« médiation nocturne »), la partie la plus visible du dispositif	43
a) Le volet artistique	45
b) Le volet médiation	45
2) La sensibilisation des exploitants (« médiation de jour »), moins connue et moins valorisée	47
F. Autres formats d'information et de sensibilisation	49
G. Participation au dialogue à plusieurs échelles	49

H.	Les facteurs influant sur la réception du dispositif	51
V.	5 Pistes d'amélioration	53
A.	Clarifier le cœur de métier	53
B.	Assurer la faisabilité opérationnelle et la pertinence du dispositif	54
C.	Diversifier les formats de sensibilisation	54
D.	Prioriser les projets	55
E.	Rééquilibrer les interactions avec les parties prenantes	56
VI.	Conclusion : vers l'adoption d'un plan d'action et d'évaluation	58

I. Une étude exploratoire pour alimenter l'évolution des Pierrots

A l'instar d'autres dispositifs innovants tels que les chartes ou encore les labels, les Pierrots de la Nuit sont apparus dans un contexte d'émergence de la nuit comme objet en soi de politiques publiques. Après 3 années d'exercice, la Ville de Paris a souhaité mettre en œuvre une étude de bilan sur la base du point de vue des différentes parties prenantes impliquées dans la thématique des nuisances nocturnes. L'objectif est d'alimenter l'élaboration d'un plan d'actions et d'évaluation qui permettra de piloter l'évolution du dispositif dans les années à venir.

◆ Si les PDLN sont innovants c'est en tant que tentative, originale mais inappropriée, d'évitement des problèmes à traiter, à commencer par leur qualification : ce qui constitue un sujet en soi, qui n'est pas vraiment abordé dans le rapport d'évaluation, c'est l'émergence, non pas de la nuit, mais de comportements antisociaux non régulés par les autorités en charge de la mission correspondante.

◆ En se centrant sur le « pilotage de l'évolution du dispositif dans les années à venir », le rapport d'évaluation limite d'emblée la portée des conclusions de l'analyse des résultats puisqu'il s'interdit d'envisager la disparition pure et simple du dit dispositif.

Pour mener à bien cette étude de bilan, une méthodologie qualitative a été employée sur la base d'une étude documentaire et d'une dizaine d'entretiens auprès d'acteurs diversifiés.

◆ Le Réseau Vivre Paris ! souligne les limites de la méthodologie qualitative retenue par la mission extérieure ainsi que la taille de l'échantillon sur lequel reposent les conclusions (cf. introduction).

Sur cette base, ont pu être établis un panorama des mesures existantes, une analyse des interactions entre les parties prenantes, un bilan du dispositif sur la base des éléments documentaires et des retours des parties prenantes et une identification des scénarii d'évolution envisageables.

◆ Retour vers les parties prenantes ? Cette expression technique sous entend que, après avoir été entendues, les associations de riverains, par exemple, auraient été conviées à débattre des hypothèses recueillies par la mission extérieure. Ce deuxième temps de retour n'a pas eu lieu.

◆ Parmi les scénarios envisagés, nulle trace de la disparition des Pierrots : pourquoi ?

A. Les politiques publiques de la nuit, un objet en construction

La nuit constitue un sujet transversal qui concerne un ensemble de problématiques telles que les nuisances sonores mais aussi l'économie, la sécurité, les incivilités, etc. Ainsi, la mise à l'agenda politique de la nuit à l'échelle des collectivités territoriales comme à l'échelle européenne, implique la coordination de plusieurs institutions en charge de politiques

publiques classiques telles que l'ordre public, la santé, l'environnement, l'économie, etc.

◆ Ces listes passent à côté du vrai sujet de société en jeu : l'hyperalcoolisation et les comportements antisociaux. A moins que les deux « etc. » qui concluent ces deux listes ne fassent allusion à ces réalités ? Auquel cas, cela serait notoirement insuffisant...

Aujourd'hui, l'évaluation des nouveaux dispositifs, qui ont pu être éprouvés sur le terrain, constitue un enjeu majeur. Dans un contexte où se structurent des réponses communes à la problématique, il s'avère nécessaire de pouvoir rendre compte des résultats obtenus au cours de ces expériences.

◆ Si cet « enjeu majeur » avait été perçu comme tel par la Mairie de Paris, le Réseau Vivre Paris ! n'aurait pas eu besoin de dénoncer années après années l'ahurissante autoévaluation des PDLN par eux-mêmes. C'est seulement à la suite de nombreux rappels du Réseau Vivre Paris ! que la Mairie de Paris a bien voulu consentir à considérer la pertinence de cette revendication.

◆ Lorsque la Mairie de Paris a concrétisé la nécessité d'une évaluation extérieure, indépendante, celle-ci a été mise en œuvre dans un calendrier précipité, incompatible avec la sérénité et la transparence qui auraient dû caractériser ce processus aujourd'hui considéré comme un « enjeu majeur ».

◆ Si ces « expériences » avaient été conduites avec sérieux, l'étape d'évaluation aurait fait l'objet d'un protocole explicité AVANT le démarrage de ces expériences, comme l'avait pourtant suggéré le Réseau Vivre Paris ! dès l'annonce du projet des PDLN au cours des Etats Généraux de la Nuit (EGN). Au cours des travaux des EGN, la proposition du Réseau Vivre Paris ! a été renouvelée sans jamais être prise en considération au motif qu'il fallait laisser les professionnels de la nuit s'occuper des choses sérieuses. (cf. un extrait du quatrième bilan de situation établi le 11 avril 2013 par le Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud : <https://goo.gl/B8hcOv>).

◆ Si l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON), en charge de la mise en œuvre du dispositif des Pierrots de la Nuit rend d'ores-et-déjà compte de ses activités, un cadre d'évaluation plus précis reste à construire. En effet, comment rendre compte de l'impact du dispositif ? Sur quels critères ? Avec quels acteurs ? Avant de trancher définitivement cette question, il semblait important de recueillir le point de vue des parties prenantes.

B. Croiser les regards pour prendre en compte les points de vue des parties prenantes

La méthodologie combine plusieurs sources d'information de façon à diversifier les points de vue sur le dispositif :

- un corpus documentaire (documents de l'AMUON et du Conseil de la Nuit),

◆ **Dès les premiers contacts avec la mission extérieure, Le Réseau Vivre Paris ! a réuni et mis à disposition de nombreux documents : ceux-ci ne sont curieusement pas cités comme faisant partie du corpus documentaire. Cet oubli correspond à la réalité qui peut être constatée à la lecture du rapport d'évaluation : ces documents n'ont pas été utilisés par la mission extérieure.**

- une dizaine d'entretiens auprès des parties prenantes,
- deux réunions de groupe auprès des intervenants de l'AMOUON : artistes et médiateurs,
- 2 observations : une réunion du groupe de travail « tranquillité publique » du Conseil de la Nuit et une réunion présentation du dispositif auprès d'un Conseil de quartier.

◆ **La participation au groupe de travail du Conseil de la Nuit découle d'une invitation formulée par le Réseau Vivre Paris !**

Les entretiens réalisés se répartissent de la manière suivante :

- 2 entretiens auprès de 2 Maires adjoints d'arrondissement en charge de la vie nocturne ;
- 1 entretien auprès de 2 membres d'une association représentant les riverains ;
- 4 entretiens auprès de 4 gérants d'établissement et de leurs employés (2 serveuses et 1 vigile) ;
- 1 entretien auprès de 2 représentants de la Préfecture de police.

◆ **Nous avons déjà souligné l'insuffisance de cet échantillon (cf. introduction).**

Ces entretiens ont duré entre trois quart d'heure et deux heures et demi. Cette variation de la durée s'explique par la diversité des interlocuteurs rencontrés. Les acteurs impliqués dans la gestion (élus) ou organisés (représentant associatif) bénéficiant d'une connaissance plus approfondie du dispositif sont davantage intervenus, à l'inverse des interlocuteurs plus isolés (gérant non membres d'organisation professionnelle, personnel) se sont montrés moins prolixes.

De manière générale, la démarche a été plutôt bien accueillie. En revanche, les relations se sont avérées complexes avec l'association de riverains pour plusieurs raisons : une remise en cause de la démarche même de l'étude de bilan et une organisation horizontale compliquant l'organisation logistique de la rencontre.

◆ **Sur « la remise en cause de la démarche », le Réseau Vivre Paris ! a surtout critiqué les conditions de mise en route de l'évaluation : les graves lacunes du cahier des charges de la mission ; l'absence de protocole d'évaluation avant le lancement du dispositif des Pierrots, qui oblige la mission extérieure à « reconstituer », après coup, les objectifs visés (cf. article 1 du cahier des clauses techniques particulières de l'appel d'offres, page 2 : <https://goo.gl/cMbMXu>) ; le recours à l'auto évaluation des Pierrots par eux-mêmes, considéré comme une aberration méthodologique par le Réseau Vivre Paris ! mais accepté pendant des années par la Mairie de Paris (cf. les remarques déjà formulées ci dessus).**

◆ Sur « l'organisation horizontale » qui aurait compliqué « l'organisation logistique de la rencontre », il est surprenant d'entendre cet argument. Les associations du Réseau Vivre Paris ! débattent démocratiquement avant de prendre une décision collective : il s'agit d'un fonctionnement qui devrait être banal aux yeux d'un cabinet qui se réclame du « faire société ». La décision à la suite d'un débat est en effet plus longue qu'une décision prise unilatéralement. Mais, en l'occurrence, la procédure de consultation interne au sein du Réseau Vivre Paris ! n'a pas retardé la mise en œuvre du processus d'évaluation. Les associations du réseau communiquent en effet de façon très réactive grâce à leur pratique intense du groupe de discussion informatique.

◆ En revanche, l'organisation des rendez vous a été effectuée dans la précipitation et sans prendre en compte le fait que les responsables associatifs du Réseau Vivre Paris ! sont tous bénévoles et engagés dans une vie professionnelle comportant d'inévitables contraintes de calendrier.

◆ Par contre, s'agissant de la complexité résultant de la spécificité de l'organisation des acteurs institutionnels, parties prenantes du dispositif d'évaluation, il est étonnant que le rapport d'évaluation soit extrêmement discret sur le fait que les organisations professionnelles sont divisées et n'ont pas toutes le même point de vue sur les questions abordées dans l'évaluation (Exemples : des appréciations très diverses sur l'efficacité des Pierrots ; une opposition parfois frontale entre les associations professionnelles et Culture Bar bars, notamment au sujet des « moutons noirs » qui donnent une mauvaise image des établissements ; etc.). Le rapport est également muet sur un aspect essentiel de la problématique, pourtant fortement souligné par le Réseau Vivre Paris ! : la majeure partie des exploitants dont les établissements posent problèmes dans les arrondissements de Paris (les « moutons noirs ») ne sont pas syndiqués et ne se sentent aucunement liés par les organisations professionnelles censées les représenter d'abord aux EGN et ensuite au Conseil de la Nuit.

C. Des scenarii élaborés en fonction du système d'acteurs

A partir de cette enquête qualitative, plusieurs analyses ont été établies :

- une analyse comparative et contextuelle a permis de dégager les spécificités du dispositif de l'AMUON ;
- la documentation et les entretiens ont permis d'identifier les interactions entre les différentes parties prenantes ;
- un état des lieux a été établi à partir des données internes de l'AMUO et des retours d'expérience lors des entretiens ;
- des *scenarii* ont été élaborés en fonction des problématiques identifiées et des propositions issues des entretiens.

II. Les Pierrots de la Nuit, un dispositif spécifique au sein d'un « arsenal » d'outils diversifiés de gestion de la vie nocturne

A. 4 registres de gestion de la vie nocturne

Difficile de comparer les dispositifs un à un, les municipalités s'appuyant sur une batterie d'outils complémentaires. On peut identifier différentes approches qui ne s'excluent pas nécessairement les unes des autres¹.

♦ La note de bas de page indique que le modèle développé ci après provient d'une « étude » de l'AMUON. Le Réseau Vivre Paris ! ne reconnaît ni la légitimité (évident et scandaleux conflit d'intérêts) ni les compétences (méthodologiques et conceptuelles) de l'AMUON pour produire ce type d'enquête.

♦ Le modèle proposé ci-dessous reste largement théorique. L'évaluation des effets pratiques des différentes politiques n'est pas vraiment abordée. Le modèle ignore la principale réalité à prendre en compte, à savoir les comportements antisociaux (<http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2003/38/contents>).

♦ Le modèle valorise implicitement les pratiques permettant de contourner la loi et la réglementation au lieu d'en favoriser l'application. Tout se passe comme si le postulat sous-jacent était d'inciter les autorités à ne pas assumer leur rôle de garant des limites nécessaires au « faire société ». Les dommages considérables qui résultent de ce courant de pensée ont été décrits avec la plus grande précision : « *La proximité délétère et le déni de l'autorité par ceux qui l'incarnent sont des séductions perverses* » (Michel Schneider, in *Miroir des princes*, Café Voltaire, Flammarion, 2013, page 78). *Proximité toxique ?* Le conflit d'intérêts d'une association généreusement subventionnée par la Mairie de Paris en est la preuve. *Déni de l'autorité par ceux qui l'incarnent ?* Les riverains qui réclament en vain que la réglementation, toute la réglementation, rien que la réglementation, soit appliquée en savent quelque chose. Le jeu de rôles entre la Mairie de Paris et la Préfecture de police (« c'est pas moi, c'est l'autre ») ne convainc pas les habitants abandonnés à eux-mêmes.

- En fonction du rôle attribué aux parties prenantes on distingue :
 - des approches descendantes (*top-down*) : il s'agit d'approches administratives classiques qui privilégient la gestion des nuisances nocturnes par les autorités compétentes (au sens large),
 - des approches ascendantes (*bottom-up*) : il s'agit d'approches dites participatives qui visent à rendre les parties prenantes actives dans la gestion des nuisances nocturnes.

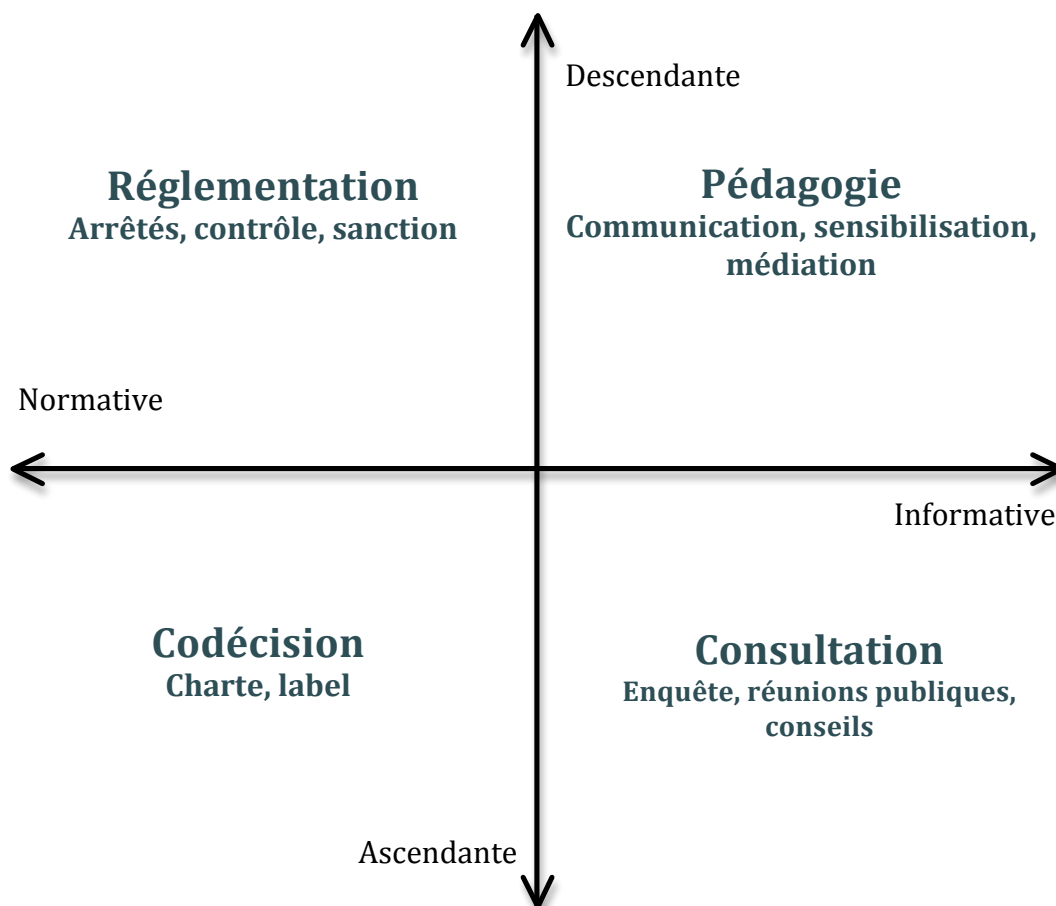
¹ La typologie a été élaborée à l'aide de la description des mesures identifiées

- En fonction de l'usage de la notion de « norme » (au sens large : réglementation juridique, contractuel, informel...) on distingue :
 - des approches normatives visant à élaborer, améliorer et faire respecter des règles,
 - des approches informatives visant à diffuser les règles mais aussi les bonnes pratiques.

En croisant ces deux critères, on identifie **4 modalités de gestion** qui constituent des idéaux-types, qui, le plus souvent et dans la pratique, coexistent :

- la réglementation,
- la pédagogie,
- la consultation
- et la codécision.

Les modalités de gestion des nuisances sonores



1) Le registre réglementaire

Le registre réglementaire est caractérisé par **une approche descendante et normative**. L'objectif est de **définir les mesures** via les autorités compétences (Préfecture, Mairie) et de **les faire respecter** par les forces de l'ordre.

Les outils mobilisés relèvent à la fois de l'ajustement du cadre réglementaire et du contrôle de l'application du cadre juridique en vigueur.

- Les **arrêtés préfectoraux et municipaux** permettent de renforcer le cadre juridique sur certains secteurs en restreignant les plages horaires d'autorisation de vente d'alcool et/ou de consommation d'alcool dans l'espace public, en imposant l'insonorisation des établissements, etc.
 - Exemple : les arrêtés municipaux de la municipalité de Strasbourg « réglementant les activités bruyantes »² en 1998 et interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans les rues du centre-ville partir de 21h en 2012.
- La **surveillance physique par des agents de police et du contrôle** vise à dissuader, contrôler et sanctionner les manquements aux dispositions légales et réglementaires
 - Ex : renforcement de la présence policière, des contrôles sanitaires.
- La **vidéo-surveillance** peut compléter ce contrôle.

Les démarches administratives sont souvent **bien acceptées par les habitants** (y compris la vidéo-surveillance). De manière générale, **les associations de riverains mobilisés les réclament**. En revanche, **pour les établissements, elles sont perçues comme des contraintes sécuritaires entravant l'exercice de leur profession**.

Ce volet apparaît comme un **élément essentiel et minimal** de toute politique de gestion de la vie nocturne. Pour autant, cette solution est le plus souvent assortie d'autres outils non seulement pour des raisons pratiques (disponibilité des effectifs) mais aussi au regard de choix explicite pour compléter l'action par des modes de régulation non coercitifs.

♦ Dans la réalité observée par le Réseau Vivre Paris !, la liberté du commerce l'emporte systématiquement sur la liberté de jouir de son bien ou du bien que l'on a loué en toute tranquillité. Qualifier la réglementation de « contraintes sécuritaires », c'est chercher à la discréditer. Indiquer qu'il s'agit d'un élément minimal qui doit aussitôt se compléter de modes de régulation non coercitifs, c'est s'excuser et avoir honte d'être contraint de faire appliquer la réglementation...

2) La pédagogie

Le **registre pédagogique**, descendant et informatif, vise à modifier les comportements *via* l'information et la sensibilisation aux règles juridiques mais aussi aux bonnes pratiques. Les actions sont assurées par différentes institutions.

Les outils sont plus ou moins interactifs.

- La **communication** vise à sensibiliser les publics ciblés et peut être portée aussi bien par les autorités administratives, les pouvoirs publics ou des associations.

² Cf. Étude exploratoire, Paris la nuit, Bureau des Temps, 2004, p.77-78

Elle s'adresse aux responsables d'établissements ou à leur clientèle.

- Campagne de communication
- Site d'information

◆ **A Paris, la communication a été entièrement déléguée à l'AMUON, malgré le conflit d'intérêts qui rend suspect chacun des messages des Pierrots.**

- La formation à destination des professionnels vise à délivrer des connaissances et à transmettre des compétences en matière de gestion des nuisances.
 - A Brest, la Chambre des Commerces et de l'Industrie propose des formations aux gérants et employés des établissements.

◆ **Qui évalue la pertinence et la qualité de la formation ? A Paris, cette question, fondamentale, n'est même pas posée.**

- La médiation fait intervenir un tiers n'ayant pas de pouvoir de sanction afin de réguler les relations entre les différentes parties prenantes via le dialogue. Les dénominations des intervenants varient : agent de médiation et de prévention, médiateur, animateur de prévention, correspondant de nuit, agent chargé de la tranquillité publique ou agent d'ambiance...
 - Les agents des collectivités tels que les correspondants de nuit de Besançon.
 - Les agents des associations, à l'instar des intervenants de l'AMUON.
 - Des volontaires du service civique, comme à Reims et à Bayonne.

De manière générale, la médiation est bien acceptée par les parties prenantes. L'efficacité de ces dispositifs reste difficile à évaluer.

◆ **« La médiation est bien acceptée » : Le Réseau Vivre Paris ! rejette catégoriquement la notion de médiation appliquée à des établissements qui provoquent de nombreuses nuisances et favorisent des comportements antisociaux (cf. remarques ci-dessus). La médiation envisagée a toujours été présentée comme dirigée vers un compromis où les riverains renonceraient à revendiquer pleinement la protection de leur droit à la tranquillité, alors que ce droit ressortit de la catégorie des droits de l'homme selon la Cour européenne des droits de l'Homme (art. 8 CEDH). Dans la conception de la Mairie de Paris, en phase parfaite avec la charte de l'association « Culture bar-bars » qu'elle promeut aux côtés de l'AMUON, la médiation vise à obtenir des victimes qu'elles renoncent en partie à leur droit fondamental à un environnement compatible avec leur Santé. Cette orientation est totalement inacceptable pour le Réseau Vivre Paris !**

◆ **« L'efficacité de ces dispositifs est difficile à évaluer » : la remarque est savoureuse dans le contexte de ce rapport.**

3) La consultation

Le registre de la consultation, ascendant et informatif, vise à faire remonter de l'information et/ou à échanger avec les parties prenantes, sans qu'elles n'aient un pouvoir décisionnaire, afin d'ajuster les actions. La remontée d'information peut se faire de manière plus ou moins interactive.

- Les **enquêtes** visent simplement à recueillir des informations et ne donnent pas lieu à des échanges avec les décisionnaires et entre les parties prenantes.
 - 2 enquêtes ont été menées à Strasbourg : sur les conditions de vie matérielle et la vie nocturne des étudiants strasbourgeois et sur les nuits strasbourgeoises.
- Les **réunions publiques** visent à échanger avec les parties prenantes.
 - Les Conseils de quartier abordent la question de la vie nocturne.
 - Des réunions *ad hoc*.
- Les **processus de participation** constituent un processus de dialogue plus long.
 - Des Etats généraux de la nuit ont été organisés à Genève, Lausanne, Lille, Paris, Toulouse.

♦ **La mise en œuvre de processus participatifs demande de la maîtrise de nombreuses compétences spécifiques que la Mairie de Paris ne possède pas (sans faire injure au Chef de Projet technique du Conseil de la Nuit, qui conduit sa mission au mieux compte tenu des circonstances).**

- La désignation de représentants permet de structurer les échanges notamment lorsque les parties prenantes ne sont pas organisées.
 - Le Maire de la Nuit, élu parmi les noctambules, à Amsterdam.

♦ **La grotesque caricature du cas parisien montre bien la différence de culture entre les pays du Nord et les autres...**

De manière générale, les parties prenantes organisées s'impliquent dans ces dispositifs. Néanmoins, elles peuvent se montrer déçues si les débats ne débouchent pas sur des évolutions concrètes.

4) La co-décision

Le registre de la **co-décision**, ascendant et normatif, vise à faire intégrer les parties prenantes dans la décision. Les échanges donnent lieu à des décisions prises collectivement qui ont vocation à constituer des normes.

Les outils relèvent de l'organisation de la gouvernance ou encore de la **contractualisation entre les parties prenantes**.

- Les **chartes** matérialisent les engagements pris par les parties prenantes après une phase de dialogue et de négociation. Si le contenu de ces chartes rappelle souvent

les obligations réglementaires en vigueur, il comporte des engagements des établissements allant au-delà du cadre juridique.

- Des chartes entre les pouvoirs publics et les établissements de Nuit.
- Des chartes multipartites impliquant pouvoirs publics, représentants des établissements **et riverains**.

◆ **L'expérience des Chartes par les associations de riverains les conduit à ne plus s'impliquer dans ces processus qui ne les regardent pas. En tout état de cause, s'il s'agit d'engagements réciproques, les riverains ne sauraient être tenus à aucun engagement limitant leurs droits.**

◆ **Qui est bien informé sait que le recours aux chartes est conçu, par les autorités elles-mêmes, comme une manœuvre dilatoire lorsque les situations à traiter sont, comme c'est le cas à Paris, des situations de crise résultant d'un enlèvement des situations pendant des mois et le plus souvent des années.**

- Les labels permettent la vérification du respect des engagements pris dans ces chartes.

◆ **Comme pour la formation, la question du processus d'évaluation autorisant l'habilitation de l'évaluateur est essentielle. Les Pierrots étant spécialistes de l'autoévaluation, on peut craindre le pire à Paris.**

- Des instances permanentes de coordination visent à élaborer les actions à mettre en œuvre.
 - Conseil de la nuit à Paris.

◆ **Le Réseau Vivre Paris ! produit actuellement son analyse du fonctionnement du Conseil de la nuit.**

De manière générale, les parties prenantes s'impliquent dans ce type de processus. La nécessité de définir un enjeu sur lequel elles peuvent peser est essentielle à leur participation sur le long terme.

Cette typologie des modalités d'action en matière de gestion de la vie nocturne témoigne de la diversité des outils mobilisables sur les territoires. Ces modalités d'action sont généralement articulées à l'échelle de la Ville.

➤ Les entretiens réalisés par nos soins ont constitué également une occasion pour les enquêtés de s'exprimer de manière générale sur la politique de la nuit. Si les acteurs institutionnels apprécient la complémentarité des différents outils, établissements et riverains mobilisés s'opposent sur le rôle de la réglementation. Pour les premiers celle-ci doit être complétée par des instruments de médiation et/ou de sensibilisation, pour les seconds, elle constitue l'outil principal de régulation.

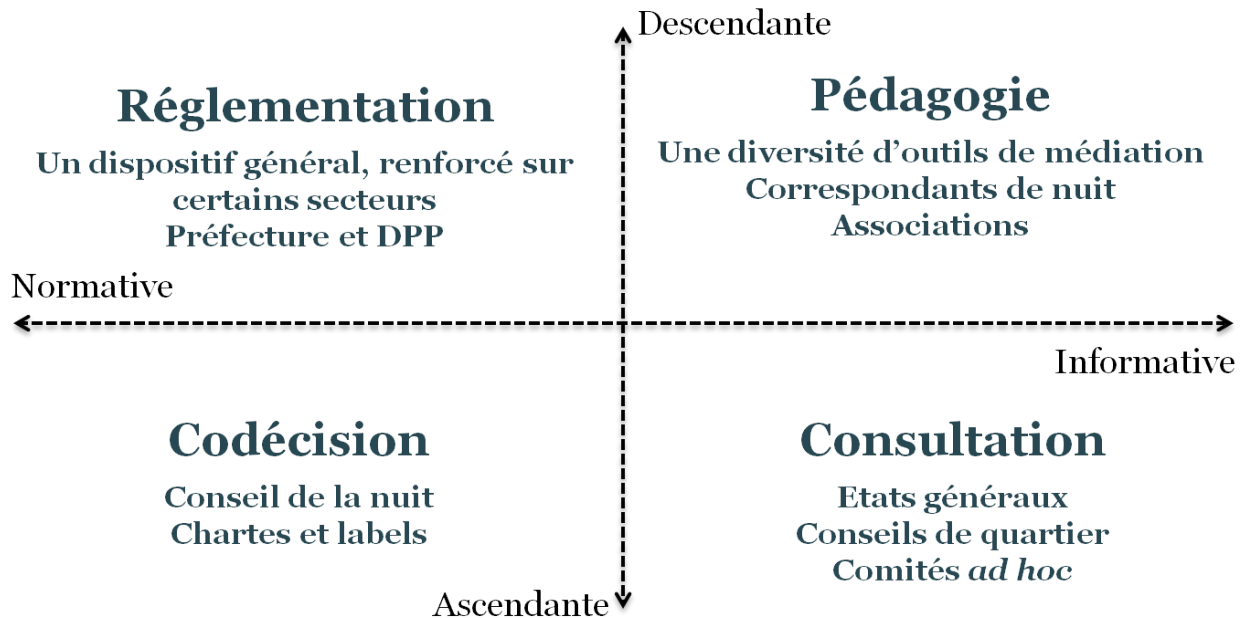
◆ **Les exploitants non syndiqués cherchent tous les moyens de contourner l'application de la réglementation. Les riverains exigent la stricte application de la réglementation actuelle et proposent des pistes pour la compléter (cf. <http://www.vivre-paris.fr/>).**

B. La gestion de la vie nocturne parisienne

A Paris, l'articulation des différents acteurs et cela à différentes échelles territoriales est un enjeu fort. Et cela du fait de la configuration institutionnelle, marquée par la multiplicité des acteurs et de l'adoption d'une démarche participative par la Mairie centrale. Ainsi au niveau local, on retrouve une large variété de configurations des dispositifs de gestion de la vie nocturne.

1) La mobilisation de l'ensemble des registres de la gestion de la vie nocturne

Coexistence de l'ensemble des registres de gestion de la vie nocturne à Paris



Ainsi le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit l'AMUON est marqué par la multiplicité des acteurs. D'une part, les forces de police sont assurées par la Préfecture et la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris. D'autre part, la gestion de la vie nocturne concerne la Mairie centrale et les Mairies d'arrondissements.

A l'échelle de la Ville, une approche participative a été adoptée, comme en témoigne la tenue d'Etats généraux de la Nuit et la mise en place du Conseil de la nuit, organisé autour de groupes de travail thématiques impliquant les différentes parties prenantes.

♦ **Il aurait été intéressant de retracer, même brièvement, l'historique de cette approche participative. Conduite à l'initiative du lobby protestant contre l'application de la réglementation, cette démarche est encore largement sous cette influence. Les droits des habitants ne sont toujours pas explicitement**

reconnus dans les orientations politiques de la Mairie de Paris. A cet égard, le Réseau Vivre Paris ! attend avec curiosité les annonces du Conseil de la nuit prévues pour le 21 octobre prochain.

De plus, pour la Mairie centrale, la mise en place de dispositifs de médiation apparaît indispensable dans la mesure où il n'est pas envisagé de traiter les nuisances liées aux activités nocturnes avec l'outil exclusif de la présence policière³. La volonté politique de renforcer la médiation a été confirmée.

◆ **Pour les associations du Réseau Vivre Paris ! cette présentation relève de la caricature. Avant d'être « exclusive », la présence policière devrait être au moins... présente... - une présence active à distinguer des équipages passant avec manifestement œillères et boules quiès chevillées au corps. Quant à la notion de médiation, le lecteur qui a suivi jusqu'ici notre analyse critique du rapport devrait savoir ce qu'en pensent les habitants.**

Les entretiens menés par nos soins auprès des enquêtés ont également permis de discuter de la gestion globale de la vie nocturne à Paris.

➤ **L'aspect réglementaire fait l'objet de questionnements de la part des exploitants**, notamment quant à l'application de la réglementation aux débits de boisson éphémères installés à l'occasion d'évènements spécifiques (matches, Paris plage, etc.). L'un d'eux se demande dans quelle mesure cette concurrence est assujettie aux mêmes contraintes (affichage de la réglementation, vente à emporter).

◆ **Le Réseau Vivre Paris ! attire depuis longtemps l'attention des autorités sur ces lacunes réglementaires.**

➤ **Du point des riverains mobilisés, une inquiétude** est exprimée quant à une tendance à privilégier la médiation par rapport à la réglementation.

◆ **« Inquiétude » ? Le mot est impropre. Il s'agit d'une révolte accompagnée de la plus vive indignation pour les raisons qui ont été explicitées dans les pages précédentes.**

➤ **Quant aux acteurs institutionnels ils conçoivent les deux approches comme complémentaires**, les outils de médiation, de concertation ou de consultation constituant des approches incontournables, les procédures juridiques se révélant longues et incertaines. Néanmoins, l'approche réglementaire demeure un socle indispensable, voire l'unique recours lorsque des problèmes de violence viennent s'ajouter à la question des nuisances ou lorsque le dialogue n'est pas possible entre les parties prenantes.

➤ **Sur le plan de la concertation, certains acteurs, sur le plan local, ont pu exprimer ou observer un sentiment**

³ L'intervention de Bruno Julliard aux Etats généraux de la nuit illustre cette position ainsi que la feuille de route de Bruno Julliard et Frédéric Hocquard du 16 mai 2014.

d'essoufflement à s'investir dans des démarches de dialogue considérant les interactions peu constructives.

♦ Sans résultats visibles et constants, pas de temps à perdre dans des démarches de dialogues qui se révèlent au mieux mal maîtrisées, au pire manipulatrices.

2) Une variété de configurations à l'échelle locale

« Il n'y a pas de réponse unique, chaque quartier est différent », témoigne un de nos enquêtés. Et en effet au sein de la Ville des configurations différentes sont observées en fonction des arrondissements et également à l'échelle plus fine des quartiers.

♦ Cette apparente complexité cherche à « noyer le poisson » et elle n'est pas convaincante. Les problèmes traités par le Réseau Vivre Paris ! tiennent soit à l'hyper-concentration d'établissements vendant de l'alcool la nuit au sein de territoires (quartiers ou rues) détruits par ce phénomène, soit à la problématique des lieux ouverts, abandonnés à l'hyperalcoolisation, faute d'une régulation maîtrisée par les autorités publiques qui en ont la charge. Une troisième situation peut apparaître : l'ouverture d'un établissement, mal géré, dans un quartier ou dans une rue tranquille. En tout état de cause, la typologie des phénomènes à analyser n'est pas compliquée.

Ainsi, certaines rues font l'objet d'un renforcement réglementaire et sur plusieurs secteurs différents dispositifs de médiation sont mis en place : agents de la Direction Prévention et Protection de la Ville de Paris, Correspondants de nuit, Pierrots de la nuit. On observe également une contractualisation entre les parties prenantes (Charte de la rue Ramey en mars 2015 et label « Silence on fête »). La démarche consultative est observée à l'échelle du quartier, voire de la rue avec des conseils *ad hoc* mis en place dans certains arrondissements.

A l'intérieur d'un même arrondissement, on retrouve ainsi des configurations différentes, comme l'illustre l'exemple du XI^e arrondissement :

- dans le secteur de la rue Jean-Pierre Timbaud, caractérisé par un fort taux de renouvellement de la clientèle, un dispositif de médiation assuré par des agents de la Préfecture et de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris,

♦ Contrairement à ce qui avait été annoncé par la Mairie du 11^{ème}, aucune réunion de bilan n'a été organisée pour suivre et évaluer les modalités et les résultats de ce dispositif. Pourtant, les riverains ont fait l'effort de formaliser, avant le lancement de la démarche, tous les outils méthodologiques nécessaires pour procéder à son évaluation (cf. <https://goo.gl/Vx4qw3>). La désinvolture de la Mairie du 11^{ème}, sur ce point comme sur d'autres, explique sa complète perte de crédibilité aux yeux des habitants regroupés dans le Collectif correspondant.

◆ **Le « fort taux de renouvellement de la clientèle » ne fait l'objet d'aucune réflexion de la part de la Mairie.**

- dans le secteur de Bastille, caractérisé par des problèmes d'insécurité, un projet de renforcement de la présence policière assuré par 15 agents dédiés de la Préfecture de Police assurant une présence de 7 à 8 agents au croisement de la rue de la Roquette et de la rue Daval et une intervention de l'AMUON à l'exception de la rue de la Happe,

◆ **Une visite sur le terrain aurait permis à la mission extérieure de constater la gravité de la situation observée rue de Lappe (et non pas rue la Happe, qui n'existe pas).**

- dans la rue Amelot, caractérisée par une offre spécialisée générant une clientèle d'habitues, une médiation assurée par l'AMUON,
- dans le secteur du bas de la rue Oberkampf et du bas de la rue Voltaire, avec un fort taux de renouvellement de la clientèle autour la salle de spectacle du Bataclan, une médiation assurée par l'AMUON.

Au sein du IV^e arrondissement, le travail de concertation est mis en place à différentes échelles à travers l'intégration de la problématique des nuisances liées aux établissements de nuit au sein d'instance de concertation liées au projet d'urbanisme (Place Sainte Catherine), via les conseils de quartier ou encore via la création des comités de rue.

Cette variété des configurations locales permet d'ajuster les moyens affectés à chaque contexte. Néanmoins certains exploitants peuvent regretter un certain « manque d'uniformité », perçu comme un frein à une concurrence équilibrée.

◆ **Il s'agit là d'une vieille rengaine sans cesse reprise par des exploitants peu scrupuleux dont le but principal est de chercher à contourner l'application de la réglementation. Ces mêmes exploitants ne manquent pas de se créer eux-mêmes leur propre concurrence puisque, tout en se plaignant de celle-ci, ils s'évertuent à accroître le nombre d'établissements qu'ils gèrent eux-mêmes, dans une même rue, dans un même quartier. Le paradoxe s'explique facilement si l'on convient que, de toute façon, la réglementation n'est pas, ou si peu, appliquée. Pour un exploitant, il n'est donc pas très contraignant, ni très risqué, de multiplier les ouvertures d'établissements.**

C. Les Pierrots, un mode de médiation caractéristique à plusieurs titres

Au regard de la typologie présentée en amont, le dispositif des Pierrots de la Nuit présente plusieurs caractéristiques qui en font un dispositif particulier.

1) La touche artistique

Résolument inscrit dans les approches pédagogiques et plus précisément dans les techniques de médiation, le dispositif de

l'AMUON propose une approche originale pour sensibiliser la clientèle. A l'échelle internationale, l'expérience n'est pas unique : inspirée de l'expérience de Barcelone, le modèle a été essayé en Belgique (Bruxelles) et en Allemagne (Berlin) notamment. A Paris, le volet artistique constitue l'élément fort d'identification du dispositif, décrit comme « insolite, poétique, ludique ». Lors des interventions de sensibilisation de la clientèle un binôme d'artistes précède un binôme de médiateurs. Le rôle des artistes est d'apaiser les clients, de susciter leur attention et de donner une image positive aux messages concernant les nuisances sonores. Ils introduisent les médiateurs et facilitent la délivrance du message.

♦ **On en est là : il faut s'excuser de rappeler que l'énorme majorité des habitants d'une ville dorment la nuit...**

Néanmoins, cette modalité d'action ne fait pas l'unanimité. L'impact sur les nuisances sonores et sur le comportement de la clientèle pose question. Si l'intervention artistique vise à apaiser les noctambules, pour certains riverains, la vue des artistes susciteraient des réactions bruyantes de la part des noctambules. Si cet effet remet radicalement en cause la pertinence du dispositif pour certains, et cela d'autant plus que l'expérience barcelonaise a pris fin, pour d'autres cet effet est surtout lié aux premiers passages des Pierrots, lorsque la clientèle n'a pas encore reçu le message délivré par les médiateurs. Lors de interventions suivantes, le public averti ne réagit plus de la même manière et comprend le message sous-jacent. De plus la fin de l'expérience à Barcelone a pu être relativisée en précisant que l'absence de renouvellement artistique pénalisait la démarche.

♦ **Les réactions du public aux animations gratuites délivrées par les Pierrots est largement documentée, à la fois par la presse et par les analyses des associations de riverains (cf. un extrait du quatrième bilan de situation établi le 11 avril 2013 par le Collectif Riverains Jean-Pierre Timbaud : <https://goo.gl/B8hcOv>).**

♦ **Dans le cadre de ce rapport, il aurait été intéressant de creuser les raisons de l'échec de l'expérience barcelonaise, si régulièrement montrée en exemple par l'AMUON. On a du mal à comprendre les raisons pour lesquelles la mission extérieure n'a pas cru nécessaire d'en savoir plus. Le Réseau Vivre Paris !, quant à lui, a recueilli en direct le témoignage des associations d'habitants de Barcelone qui ont fait le déplacement à Paris à l'occasion de la conférence publique de janvier 2014 (<http://www.vivre-paris.fr/2015/02/reunion-publique-nuisances-nocturnes-une-fatalite/>).**

♦ **Un premier passage des Pierrots ne donne pas de résultats probants ? qu'à cela ne tienne : multiplions les performances. Sauf qu'on nous explique par ailleurs que le public se renouvelle constamment...**

♦ **Dans ces conditions, le « renouvellement artistique » n'est pas près de mieux faire passer le message.**

2) Un statut à part

L'AMUON qui porte le dispositif des Pierrots de la Nuit est fortement associée aux professionnels de la nuit. En effet, l'association a été fondée par le Réseau Musiques Actuelles de Paris et la Chambre Syndicale des Cabarets Artistiques et Discothèques. Le bureau est composé de représentants de ces organisations. A travers l'AMUON, le secteur professionnel des débits de boissons témoigne d'une responsabilisation quant à la prise en compte des nuisances que leur activité engendre et d'une ouverture à l'ensemble des établissements dans la mesure où le dispositif s'adresse également aux exploitants non membres d'organisations professionnelles. La contribution à la responsabilisation de l'ensemble des établissements constitue un motif ayant motivé la subvention de la Ville de Paris.

◆ **Le paragraphe qui précède argumente clairement le conflit d'intérêts. Loin de responsabiliser quiconque, le dispositif cherche à contourner l'application de la réglementation.**

◆ **Dans ce contexte, le Réseau Vivre Paris ! a constamment dénoncé le gaspillage de l'argent public.**

Si l'association avec la Ville de Paris facilite les relations avec les chefs d'établissements, y compris ceux qui ne sont pas particulièrement investis dans les organisations professionnelles au niveau de leur branche ou au niveau local, le soutien apporté par la Mairie de Paris est mal perçu par les membres d'associations de riverains qui y voient un « conflit d'intérêtS ».

◆ **« D'associations » ou « des associations du Réseau Vivre Paris ! » ? « Conflit d'intérêt », avec guillemets, ou conflit d'intérêts sans guillemets. Les expressions retenues dans le rapport ont pour effet de minimiser la portée du point de vue des riverains. Un hasard ? En tout état de cause, le rapport aurait pu se donner la peine d'explicitier davantage le point de vue des riverains sur une dimension essentielle de l'évaluation.**

3) Une intervention à différentes échelles

La spécificité du dispositif des Pierrots tient également à son environnement institutionnel. Les actions déployées impliquent des interactions à 4 niveaux différents :

- à l'échelle de la ville (niveau macro) au sein du Conseil de la Nuit ;
- à l'échelle de l'arrondissement (niveau meso) à travers les réunions quadripartites ;
- à l'échelle du quartier (niveau micro) à travers les interventions de sensibilisation de la clientèle (« médiation de nuit »), les conseils de quartier ou encore les comités de suivi de Charte ;

- à l'échelle de l'établissement (niveau nano) via les interventions de sensibilisation des exploitants (« médiation de jour »).

4) Une difficulté à évaluer l'impact

De manière globale, les acteurs ne sont pas unanimes en matière d'efficacité sur le plan du comportement de la clientèle. Si certains mettent en avant l'effet d'apaisement des interventions, des riverains en revanche évoquent un « effet contre-productif ».

◆ **Même remarque : l'expression utilisée minore la critique apportée aux Pierrots par le Réseau Vivre Paris !.**

En effet, les bilans d'activité font état des résultats quant aux moyens déployés et au ressenti des intervenants sur le terrain. Avant de présenter les éléments disponibles de bilan complétés par les réflexions des interlocuteurs rencontrés lors de nos entretiens, la partie suivante s'appliquera à présenter les points de vue des différentes parties prenantes.

III. La diversité des attentes des parties prenantes

Le déploiement du dispositif des Pierrots de la Nuit implique de nombreux acteurs et de nombreuses interactions. Plus précisément, on constate :

- une intégration du dispositif aux instances de concertation mis en place par la Ville, à travers la participation à différents groupes de travail du Conseil de la Nuit, et par les Mairies d'arrondissement, à travers des présentations du dispositif en Conseil de quartier ;
- une coordination du dispositif avec les acteurs institutionnels à l'échelle de l'arrondissement dans le cadre des réunions **quadripartites** organisées dans chaque arrondissement en début d'année civile et réunissant la Préfecture, le Commissariat et la Mairie d'arrondissement afin de dresser le bilan de la saison passée, de croiser les informations et d'ajuster le tracé des parcours et la fréquence des interventions ;

◆ **Les associations du Réseau Vivre Paris ! ne sont pas considérées comme des acteurs institutionnels ayant leur mot à dire sur un sujet qui les concerne pourtant au premier chef... Faut-il commenter davantage l'ostracisme dont les riverains font l'objet de la part des Pierrots ?**

- un contact direct avec la clientèle à travers des interventions de sensibilisation réalisées entre 22h et 3h par des médiateurs et des artistes sur des quartiers festifs identifiés (« médiation de nuit ») ;
- un contact direct avec les établissements à travers des rendez-vous entre médiateurs et gérants (« médiation de jour ») ;
- un contact avec les riverains, indirect (via la transmission des signalements par les acteurs institutionnels) et direct (via une prise de contact par des riverains à titre individuel) ;

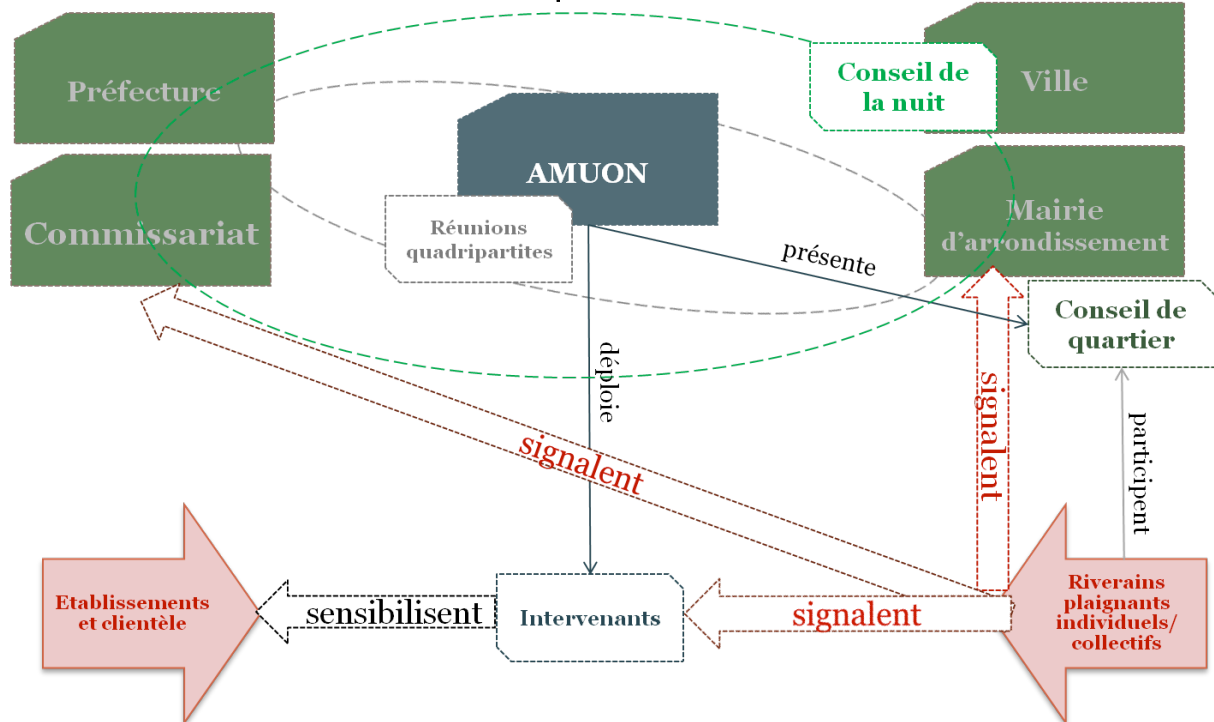
◆ **Esbroufe et poudre aux yeux... : tentative de négation de la représentativité des associations du Réseau Vivre Paris ! Tentative puisée dans l'auto-évaluation AMUON, ou constatée « sur pièces » par l'auteure du rapport, ou sinon où ?**

- une absence d'intégration des associations de riverains dans la gouvernance de l'AMUON : malgré les statuts de l'association prévoyant l'intégration des associations de riverains à titre d'observateur, le Réseau Vivre Paris a **décidé de se retirer du fait d'une absence d'évaluation externe du dispositif.**

◆ **...et aussi du fait que l'expérience de l'association à la définition de la dernière campagne de communication (« pousser le volume... ») a été cuisante. Absence d'écoute et incapacité à prendre en compte un point de vue**

critique, intimidations et menaces de la part des Pierrots : ces comportements sont dissuasifs pour des riverains qui n'ont pas l'habitude de se laisser faire...

Interactions autour du dispositif des Pierrots de la Nuit



◆ Par charité pour son auteure, le schéma ci-dessus ne fera l'objet d'aucun commentaire de la part du Réseau Vivre Paris ! ...

A. Un dispositif complémentaire inséré dans un « arsenal » d'outils pour les acteurs institutionnels

Pour les acteurs institutionnels, le dispositif des Pierrots de la Nuit constitue un outil complémentaire aux outils qu'ils déploient eux-mêmes. Leurs attentes à l'égard des Pierrots de la Nuit sont orientées vers l'amélioration de la coordination, des retours et de la gouvernance, en rappelant l'importance des liens avec les Mairies d'arrondissement et de l'ajustement du dispositif aux évolutions de la vie nocturne (élargissement géographique, travail sur les quartiers émergents). Certains attendent également un approfondissement de l'aspect médiation (en opposition avec le volet artistique) et des innovations dans le contact avec des nouveaux publics et sur les nouveaux espaces.

1) La Préfecture de Police en attente de retour de terrain plus régulier

Plusieurs services sont concernés par la thématique traitée par l'AMUON :

- les services de police et plus particulièrement :
 - la Police judiciaire qui suit les clubs et les discothèques,

- la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) qui suit les bars, restaurants et cafés,
- le Service de Prévention et de Police Administrative (SPPAD), représentant la DSPAP et diffusant l'information relative aux dispositifs de l'AMUON aux commissariats ;
- les **services de police administrative** et plus particulièrement la Direction des transports et de Protection du Public (DTPP) gère sur le plan administratif les établissements, notamment les demandes d'autorisation de nuit ainsi que les procédures de sanction administrative, de l'avertissement à la fermeture ;
- les **services du Cabinet** qui coordonne l'activité des directions (DTPP, DRPJ et DSPAP) en ce qui concerne les activités et les établissements de nuit. Il s'occupe des dispositifs de prévention et des relations avec les associations, les syndicats professionnels, les riverains.

Au-delà des réunions quadripartites incluant les représentants de la DSPAP et du SPPAD et des Commissariats d'arrondissement et dans le cadre d'une **clause de confidentialité signée par l'AMUON**, la Préfecture transmet régulièrement et « au fil de l'eau » les informations relatives aux fermetures pour tapage lié à la musique et à la clientèle afin d'alimenter le travail de médiation et de conseil réalisé par l'AMUON auprès des établissements concernés. Un récapitulatif mensuel de ces données est fourni par la Préfecture.

◆ **Au nom de quelle légitimité les Pierrots bénéficient-ils de données « confidentielles » auxquelles le Réseau Vivre Paris ! n'a pas accès ?**

Les résultats du dispositif sont appréhendés sur le **long terme**. Les effets de la sensibilisation auprès de la clientèle se faisant ressentir après plusieurs passages.

◆ **A partir de combien d'années de subventions définit-on le « long terme » ?**

En matière d'évolution du dispositif, les représentants de la Préfecture rencontrés ont émis plusieurs suggestions :

- engager une réflexion quant à la définition d'un seuil de fréquence de passage minimum pour la « médiation de nuit »,
- pérenniser la tenue d'une deuxième réunion en juin pour faire un bilan à mi-parcours,
- étendre la « médiation de jour »,
- rendre compte des résultats de la « médiation de jour » via des comptes-rendus mensuels portant sur les projets et mesures engagées par les établissements et sur la qualité des échanges,
- **formaliser les remontées d'information de la « médiation de nuit » via des notes d'ambiance mensuelles sur les tensions, le climat dans le quartier, les relations entre riverains et établissements,**

◆ La proposition rapportée à la police de « *formaliser les remontées d'information de la « médiation de nuit » via des notes d'ambiance mensuelles sur les tensions, le climat dans le quartier, les relations entre riverains et établissements,* » est, quant à elle, extrêmement ambiguë alors qu'elle touche aux droits fondamentaux des citoyens. Dans son sens le plus probable, cette proposition semble vouloir dire que la police souhaiterait que les salariés de l'AMUON soient leurs yeux et leurs oreilles. Mais pour en tirer quelles conséquences ? Et surtout, que l'on sache, ces salariés ne sont pas assermentés et ils ne sont en aucun cas qualifiés pour exercer des prérogatives qui ressortissent de la puissance publique. En présence de l'auteure du présent rapport d'évaluation, les associations du Réseau Vivre Paris ! ont formulé ces remarques lors d'une réunion du groupe Tranquillité du Conseil de la nuit : la représentante de la Préfecture de Police avait bien noté le sens des préoccupations du Réseau Vivre Paris ! – mais pas l'auteure du présent rapport.

◆ Or, de surcroît, les témoignages de plusieurs associations de quartiers attestent que les « *remontées d'information* » de l'AMUON sont fantaisistes. Ainsi, par exemple, un rapport des Pierrots pointait dans des termes indéniables un retour au calme d'un quartier, en parfaite contradiction avec les mesurages Bruitparif de l'époque. Dans un autre quartier, la situation a été décrite comme en voie d'amélioration significative alors que ce n'était absolument pas l'avis des riverains concernés, regroupés dans une association de défense. Tout ceci avait été signalé à l'auteure du bilan.

- renforcer le lien avec les Mairies d'arrondissement et les riverains.

◆ **Le Réseau Vivre Paris ! remercie la Préfecture pour cette prise en compte, qui risque cependant de ne pas avoir de suites concrètes.**

En matière d'évaluation du dispositif, les représentants de la Préfecture appellent à une vigilance quant à l'interprétation de l'impact du dispositif via le nombre de fermetures données au vue de la diversité des contextes en fonction du nombre de licences par quartiers, de l'évolution du quartier, etc.

2) Les élus

Les 2 élus référents nuit rencontrés représentent des arrondissements différents en termes de localisation (centre parisien/est-parisien) et de conflictualité (plus ou moins marquée).

Les leviers des Mairies d'arrondissement en matière de gestion des nuisances liées aux établissements de nuit sont diversifiés :

- les compétences du Maire en matière d'autorisation de terrasse,
- l'avis (motivé et consultatif) du Maire sollicité par la Préfecture et le Commissariat avant l'autorisation d'ouverture d'un établissement de nuit,

- le travail de concertation et de projet : conseils de quartier, chartes de rue, comités de pilotage, projets urbains et charte,
- les outils de proximité : contacts associatifs et contacts directs avec les commerçants,
- le travail avec le Commissariat et la Préfecture (avec une présence renforcée pour les événements importants tels que la Fête de la musique ou sur des secteurs spécifiques),
- le travail avec la Ville via la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville (avec une présence renforcée sur des secteurs spécifiques) et l'AMUON (via les interventions de sensibilisation),
- l'intégration de la problématique dans les politiques publiques de logement, de transport, de santé et d'aménagement.

♦ **Cette liste omet le principal levier : la volonté politique de s'attaquer à un enjeu majeur de santé publique et le courage tout court de « faire » quelque chose sans se contenter de parler à l'infini.**

Les résultats du dispositif sont selon ces élus, difficiles à objectiver. Néanmoins, l'un d'eux note des meilleurs résultats dans les quartiers festifs caractérisés par une clientèle d'habitues. Les actions dans les secteurs marqués par un fort renouvellement de clientèle seraient moins efficaces.

♦ **La valeur statistique de cet échantillon crève les yeux...**

Les élus rencontrés ont proposé plusieurs axes d'amélioration :

- un renforcement de l'aspect médiation par rapport à l'aspect artistique via l'accent sur l'accompagnement à la professionnalisation des gérants,

♦ **Cette remarque a sans conteste été formulée par un élu très à l'écoute des riverains...**

- un élargissement du périmètre d'intervention de l'AMUON à travers des interventions dédiées aux publics circulants, aux publics stationnant dans les espaces libres ou encore aux clients sortant de discothèques,

♦ **Autrement dit, il faut recruter d'urgence des centaines de Pierrots, et, dans cette perspective, voter une rallonge significative de budget.**

- l'approfondissement du travail en commun à travers :
 - des réunions quadripartites dédiées à la définition du cahier des charges de la saison,
 - un comité de suivi réunissant le chef d'équipe, le représentant de l'AMUON et l' élu au moins une fois par trimestre pour assurer une transmission fine des informations et ajuster la sensibilisation auprès des établissements,

- 2 réunions annuelles en Conseil de quartier lors de l'ouverture et de la fin de saison pour présenter les actions menées par l'AMUON, évaluer en croisant les données de l'AMUON avec le ressenti des conseillers de quartier et ajuster le dispositif.

◆ **Toujours pas de représentants des riverains : on est plus à l'aise quand on est entre soi...**

- la représentation de l'ensemble des parties prenantes dans la gouvernance de l'AMUON, et plus particulièrement des associations de riverains à travers, par exemple, la création d'un Conseil de gouvernance de l'AMUON dont la mission serait d'orienter, de moduler, d'apporter de la souplesse dans le dispositif et qui pourrait se réunir à l'occasion de la réunion annuelle du Conseil d'Administration. Il pourrait inclure plusieurs membres d'associations de riverains de quartiers différents mais aussi des personnalités qualifiées.

◆ **Une proposition parfaitement gratuite et totalement irréaliste : le Réseau Vivre Paris ! conteste la légitimité ainsi que l'utilité des Pierrots et demande la cessation immédiate de la dilapidation de l'argent public.**

En matière d'évaluation, les retours des élus témoignent d'une nécessité de donner à voir et d'objectiver les résultats de l'AMUON. Plusieurs types de critères sont évoqués : le mesurage qui n'apparaît pertinent que sur le long terme mais aussi des critères plus qualitatifs tels que l'adaptation aux évolutions de la vie nocturne ou encore les conflits évités. Des informations sur le statut, la formation et les parcours des intervenants de l'AMUON apparaissent également comme des données nécessaires au compte-rendu des missions réalisées par l'AMUON.

◆ **Le mesurage constitue un levier essentiel pour avancer dans la résolution des nuisances – à condition que les élus élaborent les plans d'action qui découlent des résultats enregistrés (pour mémoire, les élus 11^{ème} arrondissement, où le premier mesurage a été réalisé à Paris, n'ont rien mis en œuvre de particulier à la suite de la publication de l'étude de BruitParif. Bien au contraire la situation a continué à se dégrader).**

◆ **Sur les compétences et le statut des intervenants des Pierrots, le Réseau Vivre Paris ! n'a cessé de poser des questions restées sans réponses.**

B. Une opposition entre les établissements et les riverains mobilisés

Si la qualité des relations entre riverains mobilisés et établissements est variable selon les quartiers, le climat peut se révéler tendu. Certes les témoignages d'incivilités, provenant tantôt des riverains, tantôt des exploitants, sont difficiles à vérifier (seau de javel lancé sur la clientèle, pression psychologique et physique exercée sur les riverains mobilisés...)

mais ils montrent, en tout état de cause, des tensions entre ces deux types d'acteurs.

♦ **La présentation d'un supposé équilibre entre les incivilités des riverains (à tout seigneur, tout honneur : ils sont les premiers cités... !) et celles des exploitants est tout simplement scandaleuse. Aucun fait ne vient étayer l'hypothèse que les riverains seraient à l'origine de quelconques incivilités : le procédé est donc particulièrement pervers de la part de la mission extérieure puisque celle-ci se prête au jeu qui consiste à renverser les rôles entre les victimes et les agresseurs. Ce sont les riverains qui subissent des nuisances provoquées par l'exploitation non professionnelle et non contrôlée de la part de gérants et d'employés sans scrupules. Et pas l'inverse. Cet équilibre occulte par ailleurs, très bizarrement, les incivilités, qui sont en réalité des comportements antisociaux, des clients consommateurs des alcools vendus par les exploitants.**

1) Les établissements questionnant le périmètre de leur responsabilité

De manière globale, les organisations professionnelles des établissements de nuit, telles que la Chambre syndicale des cabarets artistiques et discothèques (CSCAD) et le réseau des Musiques Actuelles à Paris (MAP) à l'origine de la création de l'AMUON mais aussi le Syndicat National des Entreprises Gaies (SNEG) ou encore le collectif Cultures Bar bars sont favorables aux dispositifs de médiation. Pour eux, la réglementation ne peut constituer une réponse unique à la régulation de la vie nocturne.

♦ **Ce paragraphe reflète une langue de bois dont on aurait aimé que la mission extérieure décode la réelle signification. Les établissements répondant aux différentes organisations citées observent des comportements totalement opposés. CSAD et SNEG ont un discours et des pratiques qui ne posent pas de problèmes aux associations du Réseau Vivre Paris ! Un dialogue constructif est tout à fait possible entre les associations du Réseau Vivre Paris ! et le CSAD, le SNEG et d'autres organisations réellement professionnelles. Ce n'est absolument pas le cas pour le MAP et Cultures les bar bars. Cela indique bien que les conceptions de la « régulation de la vie nocturne » des organismes cités n'ont rien à voir entre elles.**

Les 4 exploitants que nous avons rencontrés sont plus ou moins organisés collectivement (sans relations spécifiques, inscription dans l'association de commerçants du quartier, inscription à une association professionnelle).

♦ **La méthodologie de l'étude, déjà critiquée plus haut, révèle ici une faille manifeste. D'une part, l'échantillon évoqué est proche du ridicule (quatre exploitants alors que la Capitale est détruite par des milliers de gérants non contrôlés et non contrôlables...). D'autre part, l'un des principaux problèmes rencontrés par les associations du Réseau Vivre Paris ! est, volontairement ou**

involontairement, minoré : l'existence d'une énorme majorité d'exploitants qui refusent de se syndiquer auprès de qui que ce soit car ils ne sont pas prêts à se ranger sous la bannière d'une organisation professionnelle qui valorise de bonnes pratiques mais pousse également ses adhérents à la prise en compte de nouvelles contraintes (du moins, c'est la perception de ces exploitants non syndiqués).

◆ Or, ces établissements indépendants constituent l'une des sources de nuisances les plus importantes subies par les riverains (comme on l'a déjà indiqué, les lieux ouverts non régulés par les autorités constituent un autre sujet de préoccupation majeure). Mais, ni les Pierrots, ni, du reste, le Conseil de la nuit, n'ont les moyens de transmettre quelque message que ce soit à ces exploitants individualistes qui n'écoutent que le bruit de leur tiroir caisse et s'enrichissent aux dépens des habitants. Sachant pertinemment qu'ils ne seront pas contrôlés, et que s'ils l'étaient les sanctions seront dérisoires, les exploitants de ces établissements n'ont aucune raison de chercher à améliorer leur professionnalisme.

De manière générale, les entretiens réalisés auprès de différents responsables d'établissement témoignent d'un **besoin de clarification du champ de leur responsabilité**, voire d'une étude de faisabilité opérationnelle de la réglementation, notamment en ce qui concerne l'ébriété (difficulté de repérage) ou encore la vente à emporter (notamment lors des événements tels que la Fête de la Musique). Certains d'entre eux déplorent ainsi une confusion faite entre **leur propre clientèle** et l'ensemble des noctambules, appelant à distinguer ce qui relève de la gestion des établissements de ce qui relève de la **gestion de la voie publique**. En outre, pour certains, la réglementation elle-même constitue un risque pour le secteur de la nuit. Dans cette perspective, **l'hétérogénéité de la réglementation, variable en fonction des secteurs, fausse la concurrence**. Au-delà de la réglementation, ils expriment un besoin de clarifier le « curseur » déterminant la recevabilité des doléances des riverains allant au-delà du cadre réglementaire.

◆ Dans les quartiers sur saturés en établissements mal gérés vendant de l'alcool, la distinction entre clients stagnant et noctambules alcoolisés circulant relève de la fantaisie : c'est l'hyper concentration d'établissements qui ruine les quartiers non régulés.

◆ L'argument fallacieux de la concurrence faussée ne résiste pas à l'examen : encouragés par Culture Bar Bars, les exploitants qui tiennent ce discours ne cherchent qu'à contourner l'application de la réglementation.

◆ Quant à la question de la recevabilité des doléances des riverains, il s'agit d'une ligne rouge à ne pas franchir ni par les exploitants ni par les élus. Le Réseau Vivre Paris ! s'est exprimé sur ce sujet à de nombreuses reprises.

L'initiative des Pierrots de la Nuit est **bien accueillie par les exploitants**, même s'ils défendent leur capacité à réguler eux-mêmes leur clientèle et bénéficient d'une **connaissance variable du dispositif**. Dans l'ensemble, ils apprécient le caractère

« non coercitif » du dispositif, leur « travail sans agressivité » (« le blanc c'est mieux que du bleu ») ainsi que son adaptation au contexte festif, via l'apport en termes d'« animation ». Ils expriment ainsi un soutien de principe ou de conviction bien que leur avis sur les effets à court terme est variable mais ils identifient des effets à long terme en termes de diffusion du message (« ça marque les gens ») et d'amélioration du comportement de la clientèle.

♦ **Autre exemple de langue de bois non décodée par la mission extérieure. Les appréciations formulées, en privé, par les exploitants au sujet des Pierrots rejoignent la plupart du temps celles des habitants. Pour quelles raisons la parole publique est-elle différente ? Voilà une question dont la réponse est assez évidente et dont on aurait aimé que la mission extérieure nous donne les clefs...**

Les attentes vis-à-vis du dispositif exprimées par chefs d'établissement rencontrés sont de différents ordres. Ils appellent à :

- un **renforcement du dispositif** (plus de passages, questionnement sur la saisonnalité),
- un **ajustement du dispositif** en demandant des passages plus tôt pour garantir de bonnes conditions d'échanges avec les noctambules ou à l'inverse plus tard pour garantir une présence pendant les moments sensibles,
- **des passages à l'intérieur des établissements**,
- la délivrance d'une plus grande information notamment sur leur participation au débat public et sur les modalités de soutien à l'association,

♦ **La logique des exploitants est double : d'une part, continuer à échapper à leurs propres responsabilités en déléguant une partie ingrate de la gestion de leurs établissements aux soi-disant artistes qui ont curieusement accepté de se transformer en auxiliaires de police et qui sont gracieusement mis à disposition par la Mairie de Paris ; d'autre part, renforcer l'attractivité de leurs établissements en offrant à leurs clients de spirituelles prestations gracieusement mises à leur disposition par la Mairie de Paris (bis).**

- le **développement d'actions à destination des riverains** telles qu'une sensibilisation à la tolérance, l'entretien de liens avec les riverains au niveau local et une participation à la gestion des conflits,

♦ **Les associations du Réseau Vivre Paris ! attendent avec impatience les actions des Pierrots les incitant à se taire... Quant à la gestion des conflits, les Pierrots vont pouvoir évaluer sur le terrain leurs capacités en la matière : on leur souhaite bon courage...**

- des **formations des intervenants** auprès des videurs et des gérants d'établissement,

◆ **Parce que les Pierrots seraient davantage compétents que les videurs et les gérants d'établissements ? On aimerait savoir ce qui peut bien justifier cette hypothèse. Il s'agit d'un point crucial, sans cesse éludé.**

- des interventions artistiques plus participatives,
- la reconnaissance d'un rôle de tiers jugeant des nuisances sonores.

Les personnels rencontrés (serveurs et vigile) partagent les remarques des gérants sur la distinction entre ce qui se passe dans les établissements de ce qui se passe sur la voie publique et sur la difficulté à identifier les états d'ivresse notamment en raison du phénomène de *binge drinking*. Leur avis est partagé sur l'effet des interventions auprès de la clientèle. Valorisant leur propre compétence et leur capacité à gérer la clientèle, ils ont émis peu de recommandations vis-à-vis de l'évolution du dispositif. Ils suggèrent néanmoins des interventions sur des thématiques plus larges (prévention sur la consommation d'alcool et de drogues) et soulignent l'importance de la visibilité et de l'identification des intervenants, de leur formation (Brevet de secourisme), de leur expérience (nécessaire à la gestion des interactions) et de leur profil (plutôt jeune pour faciliter le contact avec la clientèle).

◆ **La taille de l'échantillon rencontré n'a pas de sens. Les remarques recueillies vont de l'absurde (difficulté à identifier les états d'ivresse ? Vraiment ?) au gros bon sens (une expérience nécessaire pour la gestion des interactions ? Vraiment ?). Bref, tout cela n'est pas très professionnel...**

2) Des riverains mobilisés en attente de résultats concrets

◆ **Des riverains mobilisés : en attente de résultats concrets, oui, mais certainement pas de la part des Pierrots dont ils n'attendent rien du tout.**

Les riverains constituent un groupe hétérogène parmi lesquels on peut distinguer :

- des riverains impactés, distincts des riverains non concernés ;
- des riverains plaignants portant formellement leurs requêtes sur le plan juridique,
- des riverains exprimant des doléances auprès des diverses institutions (*via* des mains courantes auprès du commissariat et/ou *via* des lettres ou des mails auprès de leurs élus),
- des riverains organisés au sein d'associations.

Ces différentes catégories ne coïncident pas nécessairement. En effet, il peut exister un différentiel entre les plaintes déposées au Commissariat et les doléances exprimées en Mairie. De plus, les riverains impactés ne se mobilisent pas nécessairement.

◆ **Un différentiel entre plaintes (commissariat) et doléances (Mairie) ? Il s'agit d'une opinion gratuite car ni argumentée ni illustrée de la part de la mission extérieure. Sur le terrain, les associations du Réseau Vivre Paris ! n'ont pas**

connaissance d'un différentiel que leurs interlocuteurs institutionnels leur auraient signalé.

◆ Il est exact que de nombreux habitants impactés ne se mobilisent pas ou renoncent à le faire faute d'actions visibles et constantes de la part des autorités publiques (« Ça ne sert à rien »). A tel point qu'une hypothèse circule souvent au sein des associations de riverains : les autorités jouent sciemment le pourrissement et le découragement des riverains...

Le Réseau Vivre Paris fédère des associations locales d'habitants mobilisés contre les nuisances liées aux nuisances sonores. Ce réseau appuie sa légitimité sur le nombre d'associations locales réunies et est organisé horizontalement. Au-delà de la lutte contre les nuisances liées à la nuit nocturne, le réseau se définit comme ayant des revendications d'ordre sociétal. Les argumentaires développés témoignent effectivement d'une montée en généralité des prises de position (vivre ensemble, hyper-alcoolisation, hyper-concentration des établissements, droit au sommeil, critique de l'absence de régulation de l'activité économique du secteur de la nuit, remise en cause des propositions pesant sur les habitants, etc.). En outre, le réseau développe une forte critique sur le plan procédural (exigences en termes d'évaluation et de concertation et critique des processus mis en place) qui a d'ailleurs concerné la réalisation de ce présent bilan, décevant par rapport à leur attente d'évaluation à proprement parler.

◆ Dans l'énumération ci-dessus, manquent des références à des problématiques très générales (par exemple, la critique du développement de la concurrence entre métropoles) ou très précises (les abus de l'appropriation privée de l'espace public : terrasses illégales, entraves à la circulation, notamment des publics fragiles).

◆ La mission extérieure établit une mystérieuse différence entre « bilan » et « évaluation à proprement parler » : quelle est sa signification ?

De manière générale, les 2 membres de l'association que nous avons rencontrés, ont exprimé des difficultés dans les relations avec les institutions du fait de la multiplicité des interlocuteurs, Préfecture et différents départements de la Ville de Paris concernés par le thème des nuisances liées aux établissements de nuit et du fait d'une crainte quant à ce que la participation aux instances du Conseil de la Nuit ne remplace les actions concrètes. Néanmoins, ils estiment que l'action du Bureau d'Action Contre les Nuisances est généralement efficace, en revanche en ce qui concerne le tapage liée à la clientèle, ils déplorent un vide juridique. Les attentes exprimées concernent la gestion globale des nuisances à Paris :

- une demande des décrets d'application de la réglementation sur le bruit portée par la Ville,
- le rétablissement de l'autorisation préalable de licence IV pour lutter contre l'hyper-concentration des bars,

- le mesurage sonore.

♦ **Vu et certifié exact. Le site du Réseau Vivre Paris ! est plus précis : <http://www.vivre-paris.fr/>**

En ce qui concerne le dispositif de l'AMUON, les membres de l'association rencontrés et les documents produits par le Réseau dressent **un bilan négatif**⁴.

Les effets des interventions de sensibilisation auprès de la clientèle sont jugés **éphémères, voire contre-productifs**. Les **campagnes de communication sont perçues comme ambiguës** et les **retours** sur la sensibilisation auprès des chefs d'établissements **inexistants**.

♦ **Vu et certifié exact. Tout cela est documenté sur le site du Réseau Vivre Paris !**

Le dispositif est remis en cause tant sur le plan de la méthode, l'approche artistique étant jugée inadéquate, que sur le plan de l'organisme en charge, les liens entre l'AMUON et le secteur des établissements de nuit représentant pour eux un « **conflit d'intérêt** » incompatible avec une action de médiation.

♦ **Vu et certifié exact. Tout cela est documenté sur le site du Réseau Vivre Paris !**

En outre, **les échanges avec l'AMUON ne sont pas satisfaisants** : des délais trop courts lors des phases de consultation (pour la production d'outils de sensibilisation notamment), une participation formelle au Conseil d'Administration sans échanges sur le fond.

♦ **Vu et certifié exact. Mais il faudrait rajouter les tentatives d'intimidations de la part des Pierrots sur les responsables associatifs représentant les riverains.**

En termes d'évaluation, **le Réseau déplore l'« auto-évaluation »**, l'absence d'évaluation externe. Il n'y a pas de confiance dans les retours d'expérience de l'AMUON sur l'ambiance sonore dans les quartiers. Les interlocuteurs rencontrés estiment que la présente démarche de bilan destinée à améliorer le dispositif comporte un biais dans la mesure où la possibilité de l'abandon du dispositif n'est pas posée. Ils demandent une évaluation en termes de **pertinence** (adéquation entre le dispositif et l'enjeu) **et d'efficience** (étude des résultats obtenus au regard des moyens engagés) **en comparaison d'autres dispositifs**. En

⁴ « Contribution à l'évaluation de l'action de l'AMUON sur les nuisances nocturnes dans nos quartiers », avril 2015

« Des dangers des Pierrots de la Nuit et de la nécessité de mesurages objectifs des nuisances sonores nocturnes » et « Comprendre les dangers du système des pierrots de la nuit (AMUON) et agir sur les nuisances nocturnes grâce à des mesurages objectifs des niveaux sonores », Réseau Vivre Paris, mai 2015

outre, ils s'interrogent sur les critères de recrutement des médiateurs et sur leur formation.

♦ **Vu et certifié exact. Mais tout cela mériterait d'être développé.**

D. L'AMUON, une interface délicate

Outre les 3 personnes dédiées à l'administration de l'AMUON, l'équipe d'intervention de l'association est composée de 5 médiateurs et de 34 artistes.

Les intervenant de l'AMUON, artistes et médiateurs s'accordent sur 2 atouts de leur démarche : la **complémentarité artiste/médiateur** et de la **diversification des propositions artistiques**. En effet, pour eux, d'une part, les artistes constituent une accroche facilitant les interactions avec la clientèle et d'autre part la diversification des saynètes permet d'éviter la lassitude du public, notamment lorsqu'il s'agit d'une clientèle d'habitues.

Ils estiment recueillir dans la plupart des cas un **bon accueil de la part des noctambules (91%)** même s'ils témoignent que quelques retours sont parfois sceptiques ou agressifs. En outre, sur le terrain, les médiateurs sont quelquefois confrontés à une méconnaissance du dispositif et aux questions issues du débat entre les parties prenantes (remise en cause du financement de la Mairie notamment). Les médiateurs conçoivent leur rôle comme relevant à la fois de la médiation mais aussi de la sensibilisation, du guide ou encore du conseil. Ils expriment aussi, sur le plan des relations institutionnelles un besoin de renforcer la **reconnaissance** du travail réalisé et de l'expertise acquise.

♦ **Sur les limites de l'autoévaluation, le Réseau Vivre Paris ! s'est déjà suffisamment exprimé.**

♦ **Sur les chiffres et pourcentages avancés par les Pierrots : ils ne reposent sur aucune base méthodologique sérieuse et ils n'ont donc aucun sens.**

Sur le plan des évolutions, les intervenants ont signalé plusieurs projets **en cours** :

- la rédaction d'un guide des bonnes pratiques du gérant,
- l'élaboration d'une cartographie des établissements de nuit,
- l'expérimentation d'un nouveau format pour aller à la rencontre des Parisiens en toute fin d'après-midi, sur le temps de l'apéritif,
- le développement du conseil juridique, impliquant une formation plus poussée sur la réglementation.

♦ **Plus les projets seront nombreux, plus les recrutements seront importants, plus les subventions seront généreuses. Cherchez l'erreur.**

Ils ont également proposé des adaptations et des pistes nouvelles :

- définir des cycles avec des périodes de « jachère » quand la situation s'améliore pour pouvoir aller sur d'autres quartiers,

◆ **Morts de rire...**

- poursuivre la diversification des propositions artistiques en échangeant entre artistes (en jeu) et entre artistes et médiateurs,
- inventer de nouveaux formats de sensibilisation (intervention dans les écoles, ou avec d'autres associations pour lier la problématique des nuisances sonores avec d'autres thèmes tels que la consommation d'alcool et de drogues avec Fêtez Clairs ou encore sur le thème de la propreté),

◆ **Fêtez Clairs est généralement considéré comme un intervenant sérieux, sans aucun rapport avec les Pierrots.**

- la mise en place d'un axe ambassadeur (bénévolat ? don ? aide à la recherche de partenariat ? accompagnement dans les parcours ?) au-delà des outils actuels (facebook, twitter, instragram, bouche-à-oreille).

◆ **Plus les pistes d'améliorations seront nombreuses, plus les recrutements seront importants, plus les subventions seront généreuses. Cherchez l'erreur.**

Ils évoquent également le besoin de renforcer les liens avec les riverains, y compris les riverains non mobilisés (via les conseils de quartier notamment) ainsi que le besoin de légitimation et de valorisation de l'expertise acquise.

◆ **Sans commentaires car il serait inutilement cruel de tirer sur l'ambulance (<http://www.expressio.fr/expressions/tirer-sur-l-ambulance.php>)..**

E. Les noctambules, un groupe atomisé

◆ **Un « groupe » qui n'existe pas : plus encore que les exploitants non syndiqués, les consommateurs d'alcool sont des individualistes qui se regroupent pour former des « bandes » sous l'effet de l'alcool.**

Enfin, signalons que les noctambules n'apparaissent pas, au regard de l'étude documentaire, comme une partie prenante mobilisée. Si les intervenants des Pierrots de la Nuit signalent qu'une certaine notoriété des Pierrots se construit, il n'existe pas de réseau représentant ce public. De plus, les noctambules ne se limitent pas à la clientèle des établissements, les publics « circulants » (touchés à l'occasion de la médiation de nuit qui se déroule à l'extérieur des établissements) ou s'appropriant les espaces libres constituent également un public concerné par la problématique des nuisances nocturnes.

➤ De manière globale, les entretiens ont permis de mettre en évidence que :

- d'une part il n'existe pas de consensus sur l'opportunité de poursuivre le dispositif, la pertinence de l'approche artistique et l'efficacité du dispositif étant sujet à discussion

◆ Si on comprend bien le sens de cette conclusion, les personnes visées par le dispositif des Pierrots expriment l'idée qu'il n'est pas pertinent de « poursuivre le dispositif », pour différentes raisons. Vu l'enjeu, voilà un résultat qui mériterait davantage de développements...

- d'autre part, la question du lien avec les riverains est commune à l'ensemble des enquêtés.
- Par ailleurs, l'appel au renforcement de la partie « médiation » et les questionnements sur les compétences des intervenants témoignent d'une moindre visibilité de la médiation diurne effectuée auprès des établissements.

◆ « Médiation » ? « diurne » ? « auprès des établissements » ? Pourquoi une « médiation » ? entre qui et qui ? dans quel but ? avec quels arguments ?

La compilation des éléments de bilan et leur mise en perspective avec l'appréciation des enquêtés permettra (sic) d'approfondir ces points.

IV. Un bilan faisant l'objet d'appréciations variables

◆ C'est le moins qu'on puisse dire...

Depuis 2012, l'AMUON rend compte de son action à travers les bilans d'activité. La plupart des données disponibles peuvent être considérées comme des indicateurs de moyens. Les indicateurs de résultats ou d'impact sont principalement issus des appréciations des intervenants, artistes et médiateurs, qui renseignent à chaque fin de parcours un questionnaire sur le déroulement de leur intervention. La sensibilisation auprès des chefs d'établissements (« médiation de jour ») fait l'objet d'un retour dans une base de données qui demeure peu exploitée pour rendre compte de cette activité. Ces données internes ont des limites. Il s'agit d'ailleurs d'un point souvent relevé de manière globale par les associations de riverains qui estiment que l'auto-évaluation ne saurait suffire pour estimer l'impact du dispositif.

Ces éléments de bilan ont été réunis et complétés par les appréciations qualitatives recueillies lors des entretiens.

◆ **Vu et certifié exact : la plupart des données qui suivent ne reposent sur aucune méthodologie sérieuse. On se demande vraiment comment et qui l'autoévaluation et l'autosatisfaction systématiques peuvent convaincre.**

A. Des ressources financières et humaines mises en question

Répartition des moyens humains et financiers 2014		
Financiers	Budget	332 849 €
	% financement public	50,46%
	% financement privé	49,54%
Ressources humaines	Coordination	4
	Artistes	34
	Médiateurs	5
Partenariats	Partenaires	15

Le mode de financement de l'AMUON est réparti de manière quasi équivalente entre le financement public et le financement privé.

La contribution publique provient majoritairement de la Ville de Paris (37,55% du budget total) et de l'Etat via les aides à l'emploi (12,94% du budget total).

Le financement privé provient en premier lieu des dons et du mécénat (24,03%), puis du financement de la branche d'activité de l'économie de nuit (18,03%), de fonds associatifs

(6,69%) et d'une très faible part d'adhésion (0,75%).

Ce budget est principalement consacré aux ressources humaines (67,85% du budget total). Les autres charges sont affectées aux achats de fourniture et de prestation (28,86%), aux impôts (1,80%) et aux frais de gestion (1,50%). Sur ce point spécifique, plusieurs de nos interlocuteurs ont signalé l'importance de stabiliser les équipes et suggèrent de renforcer la formation des intervenants (brevet de

secourisme, formation avec les professionnels de la nuit : exploitants et videurs) ou expriment des besoins d'information sur le statut des intervenants (type de contrat, perspectives de carrière). Ces remarques témoignent d'un **manque de visibilité sur les compétences des médiateurs**, certifiés par la Croix Rouge et bénéficiant d'un parcours de formation interne. D'ailleurs les médiateurs n'ont pas exprimé de besoin en termes de formation quant aux techniques de médiation et de communication mais plutôt sur le champ juridique.

◆ **On se demande quelles sont les compétences de la Croix rouge en matière de formation de médiateurs mais les médiateurs des Pierrots sont contents d'eux-mêmes : excellent nouvelle.**

Plusieurs enquêtés ont fait part de la **nécessité d'analyser les résultats obtenus au regard des moyens affectés à l'association, appelant ainsi implicitement, voire explicitement à une évaluation de l'efficacité du dispositif**. Les résultats anticipés de ce type d'analyse sont néanmoins variés. Quand certains se montrent d'autant plus exigeants que la subvention de la Mairie est perçue comme conséquente, d'autres appellent à plus d'indulgence au vue de la faiblesse des ressources humaines mobilisées.

◆ **Les associations du Réseau Vivre Paris ! réclament, explicitement, une évaluation de l'efficacité du dispositif. Elles attendaient cette évaluation de ce bilan : elles sont déçues de rien lire de consistant sur ce sujet... Cela pose la question de l'intérêt et de l'efficacité de la mission confiée à Coopaname.**

Le partenariat fait également l'objet de remise en cause, notamment du fait de l'implication du secteur professionnel de la nuit et de l'alcool (notamment à l'occasion d'une contribution ponctuelle de la Fondation Kronenbourg).

◆ **Vu et certifié exact. Cela mériterait d'autres développements.**

B. Une identification du dispositif à l'aspect artistique masquant les autres activités

1) La sensibilisation de la clientèle (« médiation nocturne »), la partie la plus visible du dispositif

La sensibilisation de la clientèle repose sur des interventions dans les quartiers festifs via la déambulation d'artistes suivis de médiateurs. Ces interventions ont lieu à l'extérieur des établissements et cible ainsi un public circulant.

Les données disponibles rendent compte de l'extension du dispositif, de l'ajustement de moments d'intervention mais aussi de l'optimisation du dispositif, le nombre d'établissements fréquentés par parcours évoluant à la hausse.

Les intervenants, artistes et médiateurs, estiment que l'accueil réservé à la démarche par les noctambules est majoritairement positif (91% en 2014) même si à la marge ils témoignent de réactions mitigées, voire agressives.

Eléments disponibles de bilan sur les interventions de nuit

Parcours	15	16	13
Arrondissements	10	9	8
Nb interventions	112	113	109
Fréquence	2 parcours 2 soirs par semaine	2 à 3 parcours 2 fois par semaine	3 parcours 2 à 3 fois par semaine
Nombre de km	300	N.C.	N.C.
Jour	vendredi samedi	jeudi vendredi samedi	jeudi vendredi samedi
Horaire	22h / 2h 22h30 / 2h30 23h / 3h	23h à 3h	23h à 3h
Parcours comportant + de 20 étb.	69%	57%	N.C.
Accueil positif de la démarche	91%	86%	N.C.
Est. inter. bonne réceptivité du message	90%	87%	
Est. inter. réaction positive à la démarche	91%	87%	87%
% parcours avec musique audible de l'extérieur	72%	72%	86%
Répartition des parcours avec musique audible de l'extérieur par nb étb concernés	1 à 5 : 58% 6 à 11 : 11% 11 à 15 : 3% 16 à 20 : 1%		
Est. inter. effets sur le comportement en matière de nuisances sonores	81%	85%	82%
Est. inter. impact sur ambiance sonore	baisse : 68% constant : 31% hausse : 1%	N.C.	N.C.
Sentiment de danger	26%	18%	
% incidents	11%	17%	N.C.
Type d'incident	Remarques 37% provocations 19% agression verbale 23% agression physique 9% agression sexuelle 9% autre 4%	Remarques 34% provocations 23% agression verbale 17% agression physique 2% agression sexuelle 9% autre 14%	N.C.

◆ Ce tableau n'a aucune valeur. Il est franchement rigolo de prendre connaissance d'une estimation de baisse des nuisances de 68 % après l'intervention des Pierrots... (quatrième ligne avant la fin du tableau)

Nos interlocuteurs se sont interrogés sur les horaires d'intervention (appelant à des interventions plus tardives ou plus tôt), la saisonnalité, la fréquence et sur la définition de cycle comportant des périodes de pause.

a) Le volet artistique

Eléments disponible sur le volet artistique

Le volet artistique est la partie la plus identifiée du dispositif des Pierrots de la Nuit, à travers l'intervention des artistes, mais aussi la plus polémique.

En effet, il n'y a pas de consensus sur la pertinence de la démarche culturelle : si cette spécificité est défendue par les équipes et appréciée par les exploitants, des employés ont émis des réserves quant à l'impact sur le comportement des noctambules et le Réseau Vivre Paris estime que l'aspect artistique est inadapté.

	2014	2013	2012
Propositions artistiques s/duos	19	19	14
Diversité médiation artistique	mime : 21% danse : 19% clown : 15% théâtre : 27% chant : 10% autre : 12%	mime : 25% danse : 18% clown : 19% théâtre : 18% chant : 11% autre : 18%	mime : 23% danse : 17% clown : 17% théâtre : 16% chant : 10% autre : 32%
Renouvellement des saynètes	25%	31%	Sans objet
Accueil favorable aux saynètes	92%	87%	82%
Public captivé	91%	87%	N.C.
Efficacité sur les nuisances sonores	87%	94%	N.C.
Sentiment de danger	25%	N.C.	N.C.

Les élus rencontrés ont exprimés des attentes quant au renforcement du volet médiation et de l'accompagnement à la professionnalisation des établissements.

◆ **Tableau sans aucune valeur.**

b) Le volet médiation

	2014	2013	2012
Stickers	1 500		10 000
Badges	1 500		3 400
Eco-cendriers	10 000		
Flyers	60 000	30 000	90 000
Eventail		9 000	
Sucette		27 000	
Briquet		5 000	
Est. inter. prise en main du flyer	94%	93%	N.C.
Est. inter. lecture du flyer	73%	71%	N.C.
Est. inter. fréquence de commentaires positifs à la lecture	76%	76%	N.C.

Le statut des médiateurs suscite des questions quant à leur formation, leur compétence et leur rôle précis.

Ainsi plusieurs enquêtés ont suggéré de renforcer leur formation (brevet de secourisme, via les

vidéateurs et/ou des exploitants). Néanmoins les médiateurs, formé par France Médiation et certifiés par la Croix Rouge, n'expriment pas de besoin en matière de communication ou de médiation mais plutôt sur le plan juridique.

Est. inter. avis positif sur le caractère informatif du flyer	92%	96%	N.C.
Est. inter. avis positif sur le caractère informatif du flyer	93%	98%	N.C.
Est. inter. bonne compréhension du slogan	91%	93%	N.C.
Est. inter. bonne appréciation du slogan	90%	86%	N.C.
Est. inter. rôle positif de la médiation sur les nuisances sonores	87%	95%	N.C.
Sentiment de danger	15%	N.C.	N.C.

◆ **Aspect central de l'évaluation. Depuis le début, le problème est pris à l'envers.**

◆ **Premier temps du raisonnement : l'identification des bonnes questions : a) quelles sont les difficultés à résoudre ? b) quelles sont les compétences à mobiliser pour résoudre ces difficultés ?**

◆ **Deuxième temps du raisonnement : les bonnes réponses aux bonnes questions :**

a) **les difficultés sont l'hyperalcoolisation (au sein de territoires détruits par l'hyper concentration d'établissements vendant de l'alcool ou dans des lieux ouverts non régulés) et les nuisances, notamment sonores, qui en découlent ;**

b) **les moyens de lutter contre ces difficultés sont, d'une part, la volonté politique de sauvegarder le bien commun en faisant respecter la réglementation là ou elle existe et en la faisant évoluer là où cela est nécessaire ; et, d'autre part, la mise en œuvre, par des professionnels dont c'est le métier, de compétences techniques spécialisées en matière de lutte contre les comportements antisociaux. Ces compétences n'ont rien à voir avec le domaine « artistique » ni avec aucun amateurisme dans le domaine d'une soi-disant médiation.**

◆ **Troisième temps du raisonnement : indépendamment de l'énorme conflit d'intérêts qui a présidé à leur naissance et leur enlève toute crédibilité, est-ce que les « artistes » et les « médiateurs » des Pierrots sont compétents pour traiter l'hyperalcoolisation, pour faire respecter la réglementation, pour réduire les nuisances sonores ?**

◆ **Conclusion 1 : non. Conclusion 2 : arrêtons de dilapider l'argent public.**

2) La sensibilisation des exploitants (« médiation de jour »), moins connue et moins valorisée

La sensibilisation des exploitants, « médiation de jour », menée par les médiateurs est réalisée de manière systématique sur les parcours nocturnes mais aussi au-delà, à la demande des établissements et en fonction des signalements. Elle permet d'établir plusieurs formes de lien avec les établissements :

- des partenariats avec les établissements disposés à délivrer à leur clientèle les éléments de communication rassemblés dans le « kit pro » ;
- des adhésions avec les établissements signataires d'un code de « bonnes pratiques » ;
- une connaissance fine, l'ensemble des établissements rencontrés étant recensés dans une base de données.

Moins connue des enquêtés et notamment des riverains mobilisés exigeant de plus amples informations à ce sujet, la médiation de jour fait l'objet de peu d'attentes de la part des établissements rencontrés, défendant leur professionnalisme. En revanche, pour les acteurs institutionnels, il s'agit d'un axe à développer, cet axe étant perçu comme complémentaire aux échanges menés par les institutions, et relevant d'une forme d'autorité. Pour les intervenants, la médiation diurne constitue pour les exploitants isolés un premier contact avec les organisations professionnelles.

◆ Ces médiateurs de jour, comme de nuit, restent un mystère pour le Réseau Vivre Paris !

◆ Les riverains n'en veulent pas, les exploitants n'en veulent pas mais, d'après ce qu'on est obligé de lire entre les lignes, les élus de la Mairie de Paris et l'AMUON en veulent toujours plus... Cherchez l'erreur...

◆ Les exploitants isolés ne sont pas isolés : c'est en toute connaissance de cause qu'ils refusent de s'intégrer à un groupe professionnel de référence. Ecrire que les « médiateurs » des Pierrots offriraient un premier contact avec des organisations professionnelles est ahurissant et met en doute l'impartialité des jugements de la mission extérieure.

Eléments disponibles de bilan sur la médiation diurne

	2014	2013	2012
Partenariat			
Nb. etb. rencontrés en médiation	784	722	241
Nb lieux partenaires	660	544	213
% étb. partenaires/étb. Rencontrés	84%	77%	N.C.
Nb paquettes diffusées	500	Sans objet	Sans objet
Nb sous-bock diffusés	140 000	105000	60 000
Nb flyers diffusés	120 000	45000	Sans objet
Nb affiches diffusées	1 500	3000	2 000
Nb cart'com' diffusées	Sans objet	Sans objet	55 000

Adhésion			
Tote bags	150	Sans objet	Sans objet
Kakemono format numérique	Sans objet	Sans objet	X
Pochettes A4	150	Sans objet	Sans objet
Recensement			
Nouveaux lieux recensés	507	687	N.C.
Nb étb. dans base de données	1 502	N.C.	N.C.

◆ **Données invérifiables : sans valeur, sans objet, sans intérêt. Il est très surprenant que la mission extérieure prenne tout cela pour argent comptant.**

Autres formats d'information et de sensibilisation

Au-delà de la médiation nocturne et diurne, l'AMUON a mis en place plusieurs formats d'information et/ou de sensibilisation plus ponctuels.

Pour la saison 2015, ont été mis en place :

- un nouveau format pour aller à la rencontre des parisiens en toute fin d'après-midi, **sur le temps de l'apéritif**, animé par les artistes de manière à mieux faire connaître la démarche aux riverains ;
- des communications dans de **grands évènements festifs** (en partenariat avec le réseau MAP) : Eurockéennes de Belfort, Festival BIS de Nantes, Festival de Bourges, Rock en Seine à Saint-Cloud. Lors du Weather Festival, les médiateurs ont tenu des stands pour **sensibiliser et préparer la sortie des festivaliers**. Par ailleurs, des artistes ont participé aux évènements Culture au quai et Nuit Blanche. Des médiateurs et artistes participent chaque année depuis 2013 aux Nuits de l'accessibilité organisées par Jaccede et à la réunion de lancement du site lesnuits.paris (juin 2015).

	2014	2013	2012
Sensibilisation visuelle	une signalétique avec 104 marquages au sol reprenant le message « Mettons l'ambiance sans pousser le volume » implantés dans l'espace public pour 2 semaines de campagne en juin et septembre proposition aux adhérents de projecteur de messages lumineux sur chaussée	18 totems pendant 4 semaines dans les quartiers d'intervention pendant 4 semaines	Mars : Campagne de lancement Affiche MUPI réseau Decaux dans 440 points de diffusion
Participations événementielles	Chill-out Fêtez clairs Culture au quai Nuit Blanche Nuit de l'accessibilité	Nuit de l'accessibilité	

♦ **Activités pour le moins discrètes puisqu'on apprend leur existence à cette occasion : pour quelles raisons ?**

F. Participation au dialogue à plusieurs échelles

A travers la coordination du dispositif mais aussi sa **participation au débat public**, l'AMUON interagit avec les acteurs à plusieurs échelles.

- A l'échelle nationale et européenne, l'AMUON participe au débat public. En 2014, cela s'est concrétisé par :
 - la signature d'une Charte européenne,
 - 7 invitations européennes,
 - l'initiative de création de l'Eurocouncil of the Night.

◆ **Activités de lobbying et d'autopromotion orientées de façon totalement partiale.**

- A l'échelle de la Ville de Paris à travers :
 - la participation à plusieurs groupes de travail du Conseil de la Nuit,
 - l'organisation d'une réunion tripartite annuelle,
 - des relations bilatérales avec les institutions.
- A l'échelle de l'arrondissement à travers :
 - l'organisation de réunions quadripartites,
 - la mise en place d'un référent depuis 2015.

◆ **On est ravis de l'apprendre.**

- A l'échelle du quartier à travers :
 - le suivi de la Charte « Silence on fête », organisé par la Mairie du XVIII^e arrondissement (réunions des 4 mai et 6 juin 2015 et, prochaine en juillet 2015)
 - le suivi de la Charte de Vivre ensemble du quartier « Enfants Rouges », organisé par la Mairie du III^e arrondissement (depuis juin 2015).
 - la présentation du dispositif en Conseil de quartier depuis 2015.

◆ **En gros : pas grand chose... Et pour quels résultats ?**

Les acteurs institutionnels demandent des approfondissements en termes de coordination et d'échanges autour du dispositif.

Plusieurs d'entre eux ont apprécié le fonctionnement et les évolutions déjà apportées sur ce plan :

- les réunions quadripartites qui permettent d'ajuster le déploiement opérationnel du dispositif,
- les liens avec les mairies d'arrondissement perçus comme très important,
- la seconde réunion tripartite organisée à mi-parcours en 2015
- et le lancement des présentations en Conseil de quartier.

◆ **Les « acteurs institutionnels » qui en redemandent ? De qui s'agit-il ?**

Ils expriment également des attentes pour améliorer encore ce processus en proposant :

- une co-définition du cahier des charges au niveau de l'arrondissement,
- des réunions plus fréquentes en groupe restreint,
- des retours de terrain plus fréquents (note d'ambiance mensuelle),
- un retour d'expérience partagé en Conseil de quartier,
- **l'élargissement de la gouvernance, plus spécifiquement en incluant les riverains.**

◆ **Un peu tard pour être crédible...**

Le Réseau Vivre Paris témoigne à travers ses publications d'une insatisfaction quant aux échanges avec l'AMUON (pas assez de temps lors des consultations, retrait du statut de membre observateur).

◆ **Vu et certifié exact. Mériterait de nombreux développements. On admire le caractère synthétique retenu par la mission extérieure.**

La présentation des griefs du Réseau « Vivre Paris ! » est déformante :

- « Pas assez de temps lors des consultations » : d'abord pas assez de consultations sur la façon dont les missions auraient dû être menées si elles avaient visé à l'efficacité. Les consultations n'ont porté que sur les messages diffusés aux noctambules par affiches. Et c'est là que l'AMUON n'a pas donné le temps de la discussion à propos de messages ambigus et surtout dirigés vers la promotion de la nuit parisienne.

- « Retrait du statut de membre observateur » : ce statut est le seul qui ait jamais été concédé à la représentation des riverains. C'est le Réseau Vivre Paris ! qui s'est retiré après que l'AMUON ait résolument refusé d'être évalué par une tierce partie impartiale et compétente. Les riverains ne pouvaient laisser perdurer l'affichage d'une concertation avec les victimes des nuisances dans de telles conditions.

G. Les facteurs influant sur la réception du dispositif

Au-delà des éléments de bilan, les entretiens ont permis d'identifier les facteurs favorisant ou non la réussite du dispositif. Ces éléments subjectifs seraient à confirmer dans les futures évaluations.

- **Les caractéristiques de l'intervention :**

- le **phénomène de don-contre don** dans les interactions facilite les interactions avec la clientèle (offrir une prestation artistique aide à ce que les clients consacrent du temps à écouter les médiateurs). A l'inverse des interventions sans apports spécifiques rendent difficiles les interactions avec la clientèle. En témoigne l'expérimentation de formats de **sensibilisation destinés à favoriser la dispersion de la clientèle lors de la fermeture des établissements**. Assurés uniquement par les médiateurs, les premiers tests ont amené à faire évoluer le format, qui sera enrichi **d'une cartographie des établissements ouverts de manière à apporter aux clients une information sur les établissements ouverts après 2h00**.

◆ **Don et contre don : quel rapport avec la lutte contre les comportements antisociaux ??**

◆ **Les Pierrots inutiles pour favoriser la dispersion des clients à la fermeture ? Ennuyeux, car il s'agit d'un problème clef.**

◆ **Une cartographie : le Réseau Vivre Paris ! la réclame depuis longtemps sur la base du dispositif SONITUS de Genève.**

◆ **Apporter une information sur les établissements ouverts après 02 :00 : cela ressemble de près à la manifestation du conflit d'intérêts dénoncé par le Réseau Vivre Paris ! Voilà les Pierrots promoteurs des établissements ouverts toute la nuit : les Pierrots sont-ils rémunérés pour ce service ?**

- La fréquence des interventions : la répétition du message apparaît comme un élément essentiel pour obtenir un effet à moyen-long terme.
- ◆ **Moins ça marche, plus il faut insister.**
- La diversification des propositions apparaît indispensable pour capter l'attention de la clientèle notamment lorsqu'il s'agit d'habitues.
- ◆ **Moins ça marche, plus il faut diversifier.**
- Les horaires d'intervention : elles sont modulables en fonction des caractéristiques de l'offre et de la clientèle de chaque quartier.
- ◆ **Moins ça marche, plus il faut moduler.**
- Le profil de la clientèle : les clientèles d'habitues (du fait d'une offre spécifique des établissements de nuit) permettent de diffuser le message sur le long terme, ce qui n'est pas possible dans les quartiers festifs caractérisés par un fort taux de renouvellement de la clientèle.
- ◆ **Plus cela serait utile, moins les Pierrots sont qualifiés pour intervenir.**
- Le climat au sein du quartier :
 - Les problèmes d'insécurité (objective et/ou subjective) rendent difficile l'intervention des artistes, exposés dans leur jeu aux comportements éventuellement agressifs des noctambules.
- ◆ **Plus cela serait utile, moins les Pierrots sont qualifiés pour intervenir.**
- La volonté des parties prenantes d'établir un dialogue, qu'il s'agisse es (sic) établissements comme des riverains, est une condition indispensable à toute action de médiation.
- ◆ **« Volonté des parties prenantes, condition indispensable à toute action de médiation » ? La mission extérieure aurait pu faire l'effort de dépasser ce qui relève du truisme et de la tautologie, pour ne pas dire de la lapalissade.**
- L'intégration du dispositif dans une stratégie globale favorise la réussite du dispositif : l'implication des Maires et Commissariats d'arrondissement permettent de cibler des quartiers d'intervention pertinents et d'intégrer le dispositif de l'AMUON à une politique générale de réduction des nuisances liées aux établissements de nuit.
- ◆ **La stratégie globale doit viser les causes des nuisances et non pas chercher à en atténuer les symptômes.**

V. 5 Pistes d'amélioration

Au vu du bilan établi, 5 enjeux principaux se détachent et appellent à la construction de *scenarii* d'évolution de l'AMUON :

- **clarifier le cœur de métier**, en mettant l'accent sur les actions de sensibilisation de la clientèle et d'accompagnement des exploitants,
- **assurer la faisabilité opérationnelle du dispositif**, en améliorant le processus de définition des quartiers d'intervention,
- **ajuster les formes d'intervention aux spécificités du terrain**, en diversifiant les formats de sensibilisation de la clientèle,
- **assurer la pertinence de l'ensemble des activités avec le cœur de métier**, en priorisant les projets,
- **rééquilibrer les interactions entre les différents acteurs**, en intégrant davantage les riverains.

◆ **La véritable amélioration serait de supprimer tout financement public de l'aberration que constituent les Pierrots. Supposant que ceci soit fait, resterait alors à s'interroger sur le maintien d'un dispositif dont plusieurs parties prenantes (la plupart des établissements, toutes les associations de riverains) ne veulent pas.**

A. Clarifier le cœur de métier

Au vu du primat de la médiation nocturne et artistique en termes d'image et des différentes définitions de la mission de l'AMUON, il apparaît indispensable de clarifier le cœur de métier. Au-delà d'une communication sur les compétences et les statuts des médiateurs qui permettrait de répondre aux interrogations des parties prenantes, il s'agit non seulement de mettre à plat les fonctions, le rôle et les objectifs du dispositif mais aussi de valoriser l'ensemble des missions réalisées par l'AMUON.

En effet, le terme « médiation » revêt de nombreuses acceptions et si l'AMUON constitue effectivement une interface diffusant un message auprès de différents publics, **pour certains ce terme, qui exige un statut neutre et un espace de négociation, est incompatible avec leur rôle.** Par ailleurs, les missions des Pierrots peuvent être décrites en termes de **professionnalisation** ou de conseil aux exploitants ou encore de **guide des noctambules**, voire d'expert de la nuit.

De plus **ils agissent dans un univers où de nombreux agents interviennent** : agents de police, syndicat professionnel, etc.

◆ **Aucune légitimité pour les Pierrots parmi les acteurs professionnels dont c'est le métier de lutter contre les comportements antisociaux.**

Pour mieux préciser les missions de l'AMUON : le terme de « **sensibilisation à destination des noctambules** » permet de clarifier leur posture et celui d'« **accompagnement des professionnels de la nuit** » permet de valoriser le travail de conseil auprès des établissements.

◆ **Le détournement abusif des fonctions des « artistes » n'est même pas évoqué. Il s'agit pourtant d'un problème d'éthique essentiel.**

Au-delà de la terminologie, il apparaît nécessaire de diffuser des informations quant à la formation des médiateurs.

B. Assurer la faisabilité opérationnelle et la pertinence du dispositif

Au regard des demandes d'extension géographique, d'intensification des parcours mais aussi des questionnements quant au seuil de fréquence pertinent et aux possibilités de cesser les interventions en cas d'amélioration de la situation, il apparaît nécessaire **d'affiner le processus de décision d'intervention et de reconduction.**

◆ **C'est le moins qu'on puisse dire. Mais on a compris que les élus décident seuls, sous l'influence directe de l'AMUON. Une conception de l'utilisation de l'argent public que le Réseau Vivre Paris ! conteste fortement.**

L'enjeu est d'assurer la faisabilité, la pertinence et l'impact des parcours en évitant le surinvestissement d'un quartier comme la sous-fréquentation. Il s'agit également de pouvoir s'adapter aux évolutions de l'implantation des établissements sur le territoire.

Pour ce faire, on peut envisager de croiser les expertises de l'AMUON, de la Préfecture, de la Ville, **éventuellement complétées par les avis des organisations représentant les riverains** et les établissements pour échanger sur les quartiers faisant l'objet d'intervention. En outre, l'engagement à intervenir pourrait être établi pour un cycle déterminé (2 ou 3 ans) à l'issue duquel la pertinence de l'intervention serait réévaluée.

◆ **Tiens ? Les riverains auraient soudainement quelque chose à dire sur les quartiers où ils vivent ?**

C. Diversifier les formats de sensibilisation

Au vu des attentes en termes de renforcement du volet « médiation » (en opposition avec le volet « artistique ») et au-delà de la médiation de jour, il apparaît opportun de diversifier les formats de sensibilisation à destination des différents publics.

Il s'agit non seulement de stabiliser et de développer les nouveaux formats déjà expérimentés :

- **interventions sans artiste pour orienter la clientèle après la fermeture des établissements à 2h00,**

◆ **Oui, mais certainement pas par les Pierrots.**

- interventions pour **informer** les habitants (**potentiellement riverains et noctambules**) du rôle des Pierrots,

◆ **Non merci. Sans façons.**

- intervenir auprès des festivaliers pour préparer leur retour en ville,
- intervenir en partenariat avec d'autres associations pour lier les problématiques...

... mais aussi d'inventer de nouveaux formats de sensibilisation :

- intervenir auprès des noctambules non clients dans les espaces ouverts,
- intervenir avec des « pairs », étudiants ou noctambules sensibilisés (via l'axe ambassadeur),
- intervenir dans les écoles, les universités ou encore auprès des bureaux des étudiants,
- diversifier les formes culturelles.

◆ **Pour survivre et se développer, l'imagination n'a pas de limites. Mais les Pierrots ont perdu toute crédibilité.**

Dans ce cadre, rappelons que la dimension **don-contre don** facilite le contact avec le public. Une réflexion de l'utilisation de ce phénomène est à intégrer pour chacun des formats envisagés.

◆ **Le contre don serait d'écouter et de prendre en compte ce que disent les associations de riverains.**

D. Prioriser les projets

Au vu des nombreux projets déjà amorcés au sein de l'AMUON ou suggérés par les enquêtés, il apparaît indispensable de les prioriser en fonction de leur compatibilité avec le cœur de métier de l'AMUON, de leur apport par rapport à l'existant et de leur faisabilité.

Au-delà des formats de sensibilisation évoqués plus haut, qu'il conviendra également de prioriser, on recense :

- le projet d'une **plate-forme de ressources** permettant la mise en réseau (entre les établissements et des organismes ressources telles que des entreprises d'insonorisation) ou encore la mutualisation de services (chuteurs, videurs, etc.),
- le projet d'édition d'un « **guide des bonnes pratiques du gérant** » destiné à fournir les éléments de réglementation et des conseils pratiques aux exploitants,
- le projet de **cartographie des lieux de vie nocturne**,
- le projet d'approfondissement de l'**axe adhésion et/ou de labellisation des établissements**,
- l'idée de développer un **axe ambassadeur** pour développer les liens avec les noctambules ;
- l'idée de **valorisation et de développement d'une expertise** : qu'il s'agisse d'établir des diagnostics sur l'ambiance nocturne dans les quartiers, d'établir une « météo de la nuit » permettant d'anticiper les jours de sur-

fréquentation, de fournir des conseils juridiques aux établissements.

◆ **Le rapport d'évaluation oublie la vente de l'attractivité de la vie nocturne dans le monde entier et dans les planètes environnantes.**

Il apparaît essentiel de prendre en compte l'équilibre des actions entre les différentes parties prenantes dans le déploiement de ces actions ainsi que de prévoir des **phases d'expérimentation** avant d'envisager une généralisation.

◆ **Morts de rire ! La rigueur du déploiement de toute expérimentation a été rejetée avec mépris par les responsables de l'AMUON dès la phase de lancement des Pierrots.**

E. Rééquilibrer les interactions avec les parties prenantes

La légitimité de l'AMUON étant fragilisée et l'ensemble des parties prenantes faisant le constat d'un manque de lien avec les riverains, **il apparaît indispensable de (re-)créer du lien avec les habitants**. Les statuts de l'AMUON prévoyant déjà une ouverture aux représentants des associations de riverains, il semble nécessaire de **re-concrétiser cette participation à travers la sollicitation des associations mobilisées sur le sujet des nuisances liées aux établissements de nuit**.

◆ **Trop tard. Pas crédible. Pas souhaité. Non négociable.**

L'objectif est d'assurer une meilleure visibilité et une meilleure compréhension du dispositif mais aussi de prendre en compte les retours des parties prenantes. Au-delà des outils classiques d'information (sur les missions, le financement, l'organisation, les résultats), il apparaît opportun de **réintégrer des associations et collectifs de riverains au sein de la gouvernance du dispositif**, en élargissant si possible le panel des organisations représentées et cela à différentes échelles.

◆ **Trop tard. Pas crédible. Pas souhaité. Non négociable (bis).**

Plusieurs options sont envisageables en fonction de :

- l'échelle : Ville, AMUON, arrondissement, quartier ;
- des objectifs assignés aux dispositifs de dialogue : consultation, co-décision, évaluation
- des destinataires de la démarche : riverains plaignants, riverains mobilisés, habitants.

◆ **NON.**

En tout état de cause, il s'agira d'éviter le ralentissement des prises de décisions, en cadrant les objectifs et les modalités d'interactions et l'essoufflement de la participation, en définissant clairement les modalités, les objectifs et les enjeux des échanges.

A l'échelle locale, les présentations en Conseil de quartier ayant permis d'amorcer un autre lien avec les habitants et suscitant des attentes en termes de retour, il serait judicieux de compléter la démarche de présentation par des retours d'expérience permettant le partage des points de vue des intervenants et des habitants. A terme, un processus allant du diagnostic partagé à l'évaluation partagée en passant par l'ajustement du dispositif pourrait être envisagée en utilisant l'outil des diagnostics en marchant ou encore celui des sentinelles du bruit.

◆ **Des présentations qui auraient permis ceci et cela ? Encore et toujours de l'auto promotion et de l'auto évaluation. On s'étonne que la mission extérieure se contente de reprendre cette langue de bois sans aucune distance critique.**

Une démarche d'information et d'enquête auprès de l'ensemble des habitants à l'échelle du parcours permettrait de prendre en compte de manière plus large le point de vue des riverains.

◆ **Les riverains sont représentés par leurs associations. Celles ci ont d'ores et déjà exprimé**

A plus long terme, l'intégration de représentants des noctambules pourrait compléter ce processus.

◆ **Dès lors que les noctambules en cause seront sobres... Ce sera donc à très très long terme.**

VI. Conclusion : vers l'adoption d'un plan d'action et d'évaluation

L'élaboration du plan d'action, en co-production avec les services de la Ville et de l'AMUON sur la base de cette étude de bilan sera assortie d'un plan d'évaluation. Ce plan d'évaluation visera non seulement à rendre compte des résultats des actions mis en œuvre mais aussi à intégrer les parties prenantes dans l'établissement des futurs bilans.

◆ **Si ce futur plan d'évaluation tient aussi compte de la réalité que la présente évaluation, ...**

De manière générale et au vu de la diversité des configurations locales en matière d'outils déployés, il apparaît difficile d'isoler le dispositif sans prendre en compte l'ensemble des politiques publiques de la nuit menées. C'est pourquoi au-delà de la définition d'indicateurs d'impact, notamment en matière de mesurage sonore, il nous semble important d'analyser les résultats en prenant en compte le contexte et les autres outils déployés.

◆ **Le rapport d'évaluation a fait montre d'une très grande discrétion sur cette question, essentielle, des mesurages sonores.**

Ainsi il s'agira de compléter les indicateurs déjà mobilisés à l'heure actuelle en mobilisant des données complémentaires permettant d'objectiver le contexte et son évolution en affinant l'exploitation des données internes de l'AMUON (exploitation de la base de données établissements, notamment) et en créant des indicateurs *ad hoc* (planification des enquêtes à mener à l'avenir).

Plus encore, il s'agira également d'intégrer les parties prenantes dans la construction de l'évaluation. Le plan d'évaluation intégrera les modalités de contribution des parties prenantes.

◆ **L'expérience acquise rend peu crédibles toutes ces bonnes intentions.**